
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 26 avril 2010

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Hommage</i> à la mémoire de monsieur Raymond Terracher	(p. 5)
<i>Installation</i> de monsieur Movsès Nissanian dans ses fonctions de conseiller communautaire	(p. 5)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 6)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 15 février 2010	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2010-1403)	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 en date du 25 avril 2008 (dossier n° 2010-1404)	(p. 7)
<i>Désignation</i> de représentants au sein de l'association Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (dossier n° 2010-1405)	(p. 14)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein de la SA Aéroports de Lyon (dossier n° 2010-1440)	(p. 17)
<i>Désignation</i> d'un représentant titulaire et de son suppléant au sein de la commission consultative des services publics locaux (dossier n° 2010-1448)	(p. 20)
<i>Question</i> orale du groupe Les Verts relative à la réalisation de couloirs de bus prévue pour le mandat 2008-2014	(p. 28)
<i>Annexe</i> - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le Vice-Président Brachet sur le dossier n° 2010-1460	(p. 30)

Le texte des délibérations n° 2010-1403 à 2010-1472 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 397.

N° 2010-1403	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 mars 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)
N° 2010-1404	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée en 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 7)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1405	<i>Adhésion à l'association Fédération Nationale des Métiers du Stationnement - Désignation de représentants du conseil de Communauté -</i>	(p. 13)
N° 2010-1406	<i>Décines Charpieu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Bilan de la concertation -</i>	(p. 8)
N° 2010-1407	<i>Décines Charpieu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)

N° 2010-1408	<i>Oullins - La Saulaie - Pôle Multimodal - Etudes d'avant-projet sur les installations ferroviaires et le domaine foncier de Réseau ferré de France (RFF) impactés par le pôle multimodal - Convention de participation financière avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1409	<i>Parc public de stationnement Perrache-Archives - Attribution d'une subvention d'équipement à OMNIPARC - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1410	<i>Lyon 2° - Parc public de stationnement "Fosse aux ours" - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 25 avril 2003 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1411	<i>Lyon 4° - Parc public de stationnement "Gros Caillou" - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 24 juillet 2003 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1412	<i>Villeurbanne - Parc public de stationnement "Hôtel de ville de Villeurbanne" - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 25 avril 2003 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2010-1413	<i>Parc de stationnement Saint Jean - Prolongation pour une durée de onze mois de l'actuelle convention-cadre de délégation de service public -</i>	(p. 9)
N° 2010-1414	<i>Lyon 3° - Parcs de stationnement Vilette et gare Part-Dieu - Tarification -</i>	(p. 9)
N° 2010-1415	<i>Givors - Gestion de la halte fluviale - Convention de gestion - Année 2010 -</i>	(p. 8)
N° 2010-1416	<i>Fourniture et façonnage de bordures sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer trois marchés -</i>	(p. 9)
N° 2010-1417	<i>Caluire et Cuire, Lyon 3° - Lignes fortes de trolleybus C1/C2 - Convention avec le Sytral pour les travaux complémentaires de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1418	<i>Craponne - Requalification de la rue du Pont Chabrol - Tranche n° 1 : études, foncier et travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1419	<i>Feyzin - Aménagement de la rue du Docteur Jean Long - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 9)
N° 2010-1420	<i>Givors - Aménagement de la rue Denfert-Rochereau - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1421	<i>Givors - Aménagement de la rue Longarini - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2010-1422	<i>Limonest - Aménagement du carrefour RD 306/rue de Sans Souci - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1423	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Lancement de la concertation préalable -</i>	(p. 14)
N° 2010-1424	<i>Mions - Rue Rouget de Lisle - Aménagement de voiries de desserte suite à la réalisation de permis de construire - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 11)
N° 2010-1425	<i>Rillieux la Pape - Chemin du Champ du Roy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2010-1426	<i>Rochetaillée sur Saône - Route de la Nation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1427	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Sécurisation du carrefour République/Eperon - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1428	<i>Tassin la Demi Lune - Aménagement du carrefour de la Libération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2010-1429	<i>Givors - Aménagement de la voie nouvelle Jacques Prévert - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 11)
N° 2010-1430	<i>Travaux de marquage pour la signalisation au sol - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer trois marchés -</i>	(p. 9)

N° 2010-1431	<i>Fourniture de panneaux de police de signalisation permanente, temporaire et tous accessoires - Lot n° 2 - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 9)
N° 2010-1432	<i>Gros entretien et renouvellement (GER) - Information innovation PPI Criter 2010-2014 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)
N° 2010-1433	<i>Maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 9)
N° 2010-1434	<i>Travaux de génie électrique et de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés -</i>	(p. 9)
N° 2010-1435	<i>Extension du réseau et raccordement d'équipements du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 9)
N° 2010-1436	<i>Travaux de génie civil pour l'extension du réseau mutualisé de télécommunications (RMT) et du réseau de régulation de trafic sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 9)
N° 2010-1437	<i>Travaux d'entretien et petits investissements sur murs de clôture et ouvrages en maçonnerie sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer trois marchés -</i>	(p. 9)
N° 2010-1438	<i>Travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés -</i>	(p. 9)
N° 2010-1439	<i>Fourniture, pose et entretien de mobilier urbain sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés -</i>	(p. 9)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2010-1440	<i>SA Aéroports de Lyon - Désignation du représentant de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 17)
N° 2010-1441	<i>Organisation du volet professionnel du festival de la bande dessinée de Lyon 2010 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Bande Dessinée Organisation -</i>	(p. 11)
N° 2010-1442	<i>Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait - Programme d'actions 2010 - Attribution d'une subvention -</i>	(p. 17)
N° 2010-1443	<i>Organisation du symposium scientifique "Demain, vers une chimie choisie" - Attribution d'une subvention à l'association Santé Rhône-Alpes -</i>	(p. 18)
N° 2010-1444	<i>Marché de la mode Vintage - Edition 2010 - Attribution d'une subvention à l'association ModaLyon -</i>	(p. 11)
N° 2010-1445	<i>Lyon 2°, Oullins, Neuville sur Saône - Schéma d'accueil des entreprises - Schéma d'urbanisme commercial - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île et Oullins centre-ville pour leurs programmes d'actions 2010-2012 - Conventions triennales -</i>	(p. 19)
N° 2010-1446	<i>Village de la solidarité internationale 2010 - Attribution d'une subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour l'année 2010 -</i>	(p. 11)
N° 2010-1447	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2010 aux actions d'agglomération conduites par les associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) -</i>	(p. 11)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1448	<i>CCSPL - Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant -</i>	(p. 20)
N° 2010-1449	<i>Projet de refonte de l'application informatique de gestion du réseau d'eau potable "GE'EAU" - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2010-1450	<i>Projet de refonte du système Finance, achat et contrôle de gestion de la Communauté urbaine de Lyon-Projet FILIGRANE - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 11)
N° 2010-1451	<i>Créations et transformations d'emplois -</i>	(p. 12)
N° 2010-1452	<i>Logements de fonction - Changement de catégorie -</i>	(p. 12)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1453	<i>Saint Fons - Exploitation de la station d'épuration de Saint Fons - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 12)
N° 2010-1454	<i>Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais -</i>	(p. 21)
N° 2010-1455	<i>Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire communautaire - Approbation du programme d'actions 2010 - Attribution de subventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2010-1456	<i>Education au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2010 -</i>	(p. 22)
N° 2010-1457	<i>Vernaison - La Fée des Eaux - Réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur le ruisseau - Individualisation totale d'une autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° 2010-1458	<i>Bron - Extension de la ligne T2 du tramway à Eurexpo - Convention de financement par le Sytral des prestations topographiques et inspections télévisées sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement -</i>	(p. 12)
N° 2010-1459	<i>Givors, Grigny - Construction d'une déchèterie - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)

COMMISSION URBANISME

N° 2010-1460	<i>Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine de Lyon pour la gestion des aides à la pierre 2009-2014 - Bilan de l'année 2009 et convention d'application 2010 pour le parc public - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2010-1461	<i>Lyon - Relogement opérationnel - 3° phase (2010-2012) - Convention de participation financière avec la ville de Lyon -</i>	(p. 12)
N° 2010-1462	<i>Villeurbanne - Groupe technique d'agglomération sur les discriminations dans l'accès au logement - Programme d'intervention sur Villeurbanne - Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 13)
N° 2010-1463	<i>Lyon 7° - Stage-atelier professionnalisant pour penser le devenir de la rue de Gerland - Participation aux frais pédagogiques - Attribution d'une subvention à l'université Lumière Lyon 2 -</i>	(p. 12)
N° 2010-1464	<i>Lyon - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé pour les immeubles et parcelles inscrits en réserve pour réalisation de logement social au plan local d'urbanisme -</i>	(p. 13)
N° 2010-1465	<i>Plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour les dépenses 2010 et 2011 afférentes aux procédures du PLU et aux études annexes -</i>	(p. 13)
N° 2010-1466	<i>Rillieux la Pape - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 5 - Mise en œuvre du projet urbain de Rillieux Village - Bilan de la concertation et approbation de la révision -</i>	(p. 13)
N° 2010-1467	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Triangle TASE nord est - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 13)
N° 2010-1468	<i>Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif -</i>	(p. 13)
N° 2010-1469	<i>Vénissieux - ZAC Armstrong - Densification du programme de construction - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 13)
N° 2010-1470	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Accompagnement du relogement des ménages des bâtiments A et B de la copropriété les Alpes - Attribution d'une subvention à la commune -</i>	(p. 13)
N° 2010-1471	<i>Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Autorisation de signature des conventions avec les membres du consortium lyonnais -</i>	(p. 27)
N° 2010-1472	<i>Convention de partenariat avec la fondation WWF France pour l'application de la démarche Programme mondial Quartier Durable WWF au projet Lyon Confluence -</i>	(p. 27)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 26 avril 2010 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 16 avril 2010 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Assi (pouvoir à M. Calvel), Cochet (pouvoir à M. Petit), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Hommage à la mémoire de monsieur Raymond Terracher

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant de commencer notre séance, je tiens à rendre devant vous un hommage à monsieur Raymond Terracher.

Vous vous souvenez toutes et tous de la dernière séance lors de laquelle il a été présent parmi nous. Il avait alors défendu avec beaucoup de conviction les travaux qui étaient prévus et qu'allait financer le Grand Lyon sur le Théâtre national populaire de Villeurbanne.

Cela lui tenait à cœur parce qu'il pensait que la culture est à la fois un élément de développement des villes mais aussi de promotion des femmes et des hommes. Il pensait que, par la culture, on pouvait rassembler et éclairer l'avenir.

Ce goût pour la culture, il l'avait manifesté par exemple en étant membre du conseil d'administration de l'association de l'Opéra de Lyon et, là encore, tout au long des dernières années, il avait été très fortement engagé parce qu'il pensait que notre agglomération doit pouvoir rayonner au travers de ses différentes institutions culturelles.

En même temps, il était de ceux qui faisaient en sorte que notre opéra puisse s'ouvrir à des publics les plus divers. En cela, il avait insisté pour que cet opéra puisse entreprendre des coopérations avec un certain nombre de quartiers populaires : le premier arrondissement sur Lyon ou la ville de Vénissieux. Monsieur Raymond Terracher avait cette vision à la fois de rayonnement et en même temps d'approfondissement de la personnalité humaine.

Vous savez qu'au-delà de l'action qu'il menait à Villeurbanne, c'était quelqu'un qui essayait d'inscrire sa pensée dans la construction de l'agglomération lyonnaise et même de notre métropole. Il avait présidé de très près les travaux du SEPAL pour définir le projet de SCOT, sur lequel, je crois, notre assemblée est arrivée à un consensus relativement large. Il l'avait fait en essayant d'écouter chacun, de trouver des réponses aux intérêts des uns et des autres mais dans une vision d'ensemble du territoire. Le SCOT que nous mettrons en œuvre dans les prochaines années devra beaucoup à sa vision.

Monsieur Raymond Terracher était un négociateur habile, il savait prendre en compte les points de vue de ses interlocuteurs et en même temps les replacer dans la vision plus générale qui peut être celle d'une agglomération. Il y a toujours évidemment des tensions entre le particulier et le général et, ce faisant, il veillait à faire en sorte que l'on puisse sauvegarder la culture des territoires tout en ayant une vision d'ensemble qui nous projette au-delà des quelques années où nous exerçons, les uns et les autres, notre mandat.

Les valeurs de monsieur Raymond Terracher étaient celles de l'ouverture, de la tolérance et de l'humanisme. En cela, il incarnait tout entier l'identité que nous essayons de porter dans notre Communauté.

Si vous le voulez bien, chers collègues, nous allons observer en sa mémoire une minute de silence. Merci.

(Une minute de silence est observée).

Installation de monsieur Movsès Nissanian dans ses fonctions de conseiller communautaire

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, monsieur Movsès Nissanian, suivant de liste d'après la délibération du conseil

municipal de Villeurbanne du 31 mai 2008, est appelé à siéger au sein de notre assemblée en remplacement de monsieur Raymond Terracher.

Monsieur Movsès Nissanian a été convoqué pour notre séance et est présent ce soir. Dans ces tristes circonstances, c'est évidemment avec beaucoup d'amitié que nous l'accueillons aujourd'hui parmi nous. Je lui souhaite, en votre nom, la bienvenue et le déclare installé dans ses fonctions de conseiller communautaire.

(M. Movsès Nissanian est installé dans ses fonctions).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que, par lettre reçue en date du 7 avril 2010, j'ai eu un certain nombre de propositions de modification de la composition des commissions :

- monsieur Nicolas Appell, groupe Socialiste et apparentés, demande à quitter la commission proximité et environnement pour siéger en commission urbanisme,

- monsieur Movsès Nissanian, groupe Socialiste et apparentés, demande à siéger en commission proximité et environnement.

Ces demandes sont sans incidence sur la répartition des sièges en commission arrêtée par délibération numéro 2008-0220 du 8 juillet 2008.

En application de l'article 29 de notre règlement intérieur, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 15 février 2010

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 15 février 2010. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2010-1403 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 mars 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du dossier 2010-1403.

M. LE PRÉSIDENT : Au préalable, je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le Président, je prendrai la parole dans un premier temps puis la passerai à mon collègue Michel Forissier qui voulait intervenir sur un autre sujet.

Je tenais personnellement à intervenir sur des décisions qui ont été prises en Bureau concernant des acquisitions de terrains pour des montants très importants. Bien entendu, il n'y a aucune irrégularité à cela, même si l'on pourrait se poser la question de savoir s'il ne vaut mieux pas avoir, pour des montants si conséquents, des délibérations en Conseil plutôt que des décisions en Bureau mais c'est un autre débat.

Je tenais à signaler ces deux montants à l'ensemble de nos collègues : 15 M€ en février et 22 M€ en mars, soit 37 M€ ; le bénéficiaire de ces achats, c'est la SACVL. Juste un petit mot d'explication pour nos collègues qui ne suivent pas forcément l'actualité lyonnaise et notamment celle de la SACVL. Cette société anonyme, dont le principal actionnaire est la ville de Lyon, connaît actuellement une situation financière très difficile. Ayant mené durant quelques années une politique qui l'a conduite dans cette situation, elle a contracté notamment des emprunts toxiques pour lesquels un règlement est en cours et connaît une situation très difficile au niveau de sa trésorerie. Il nous a été présenté, lors du dernier conseil municipal à Lyon, un plan de redressement de la SACVL qui prévoit, pour l'année 2010, 96 M€ de cessions.

Compte tenu de ces deux premières décisions, j'ai le sentiment que le Grand Lyon est en train d'éponger la mauvaise gestion dont vous avez la responsabilité et, dès lors, j'ai deux questions à poser :

- la première est : jusqu'où va aller le Grand Lyon dans cette politique de rachat de terrains de la SACVL, puisque 96 M€ sont annoncés pour 2010 ? Cela représente des sommes extrêmement importantes. Il serait bon que notre assemblée et les cinquante-sept communes de cette assemblée soient informées du niveau d'engagement que vous souhaitez confier au Grand Lyon pour résoudre les problèmes de trésorerie de la SACVL.

- deuxième question : puisque vous achetez un grand nombre de terrains, vous devez sans doute travailler à des projets sur ces terrains ; il serait bon que nous sachions quels types de projets vous souhaitez porter.

Voilà donc les deux questions que je souhaitais poser. Vous avez engagé des sommes considérables, vous allez sans doute, dans l'année 2010, continuer à le faire, je pense qu'il serait plus que souhaitable que nous sachions combien et pourquoi faire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deuxième question.

M. FORISSIER : Au sujet des décisions numéros 1460 et 1461 prises en Bureau du 8 mars, concernant les marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des accès au Grand Stade et du parc des Panettes, je souhaitais faire quelques remarques sur l'opportunité de lancer de telles procédures le 8 mars dernier alors que nous n'avions pas connaissance du bilan de la concertation.

En effet, concernant l'attribution de marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des accès sud du Grand Stade sur les communes de Décines Charpieu et de Chassieu ou la réalisation d'un parc de stationnement à Meyzieu, j'ai trouvé surprenant de décider des dépenses, entre autres, de 3 M€ avant d'avoir recueilli les avis des habitants concernés. Cela affichait déjà la volonté de ne pas les écouter. Or, il se trouve qu'aujourd'hui nous apprenons que le commissaire-enquêteur vient de rendre un avis qui serait très défavorable. Allez-vous passer outre cet avis qui ne vous convient pas puisqu'il est défavorable, vous qui vantez les mérites de la démocratie participative ?

Il me semble donc ce soir que c'est mon devoir de lancer un nouvel appel à la raison et de vous demander de retirer ce projet et surtout d'arrêter de faire travailler des services sur ce dossier alors que nos communes ont besoin de voir avancer d'autres dossiers qui, de ce fait, sont retardés mais pourtant d'intérêt général. Je vous demande donc solennellement d'écouter les habitants de l'est lyonnais.

Je trouve cette méthode méprisante et provocante, monsieur le Président. Dans cette affaire, vous risquez de perdre de la crédibilité. Vous nous aviez déjà annoncé il y a quelques années une ouverture du stade pour 2010, sur un terrain qui, à la date du 26 avril 2010, n'est toujours pas constructible.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais répondre aux deux questions.

Tout d'abord, sur les questions posées par monsieur Havard concernant la SACVL, je peux vous dire que je suis intervenu en tant que Président du Grand Lyon, j'ai souhaité que l'on puisse acheter deux terrains, l'un en fonction d'une analyse que nous faisons sur Gerland, l'autre sur le secteur Bayer CropScience.

Sur le premier secteur de Gerland, il y avait un acquéreur pour la SACVL qui avait fait un certain nombre de propositions. Il se trouve que cette zone de Gerland, la zone Nexans, va être évidemment l'objet d'un développement extrêmement important au cours des prochaines années, suite à l'ensemble des projets qui vont être développés autour du biopôle et du futur IRT. Donc, comme aujourd'hui le coût du foncier est encore un tout petit peu bas et qu'à mon avis, il va monter au cours des prochaines années compte tenu de ce que l'on va y faire, je pense qu'il est meilleur que ce soit le Grand Lyon qui puisse avoir le retour sur investissement que les promoteurs privés. Si vous voulez, hors séance, je pourrai vous citer quels sont les promoteurs qui avaient fait acte de candidature.

Concernant l'autre terrain, Bayer CropScience -lorsqu'on va sur Saint Cyr au Mont d'Or, c'est le terrain près du quartier de l'Industrie-, un certain nombre de promoteurs ont fait des propositions pour pouvoir construire du logement sur ces secteurs et les services de la Communauté urbaine me disent que, compte tenu de la proximité de la ZAC de l'Industrie et du fait qu'aujourd'hui cette ZAC a à peu près consommé l'ensemble des terrains qui pouvaient accueillir du tertiaire, peut-être vaudrait-il mieux conserver ces terrains pour y installer, dans le moyen terme, un certain nombre d'entreprises tertiaires. Je signale que ce n'était pas l'avis du maire du neuvième qui m'avait dit : "Il faut les céder tout de suite parce qu'on a des gens qui veulent construire sur ces terrains". Ainsi, si l'on veut les céder, ce n'est pas un problème de bilan pour la SACVL mais un problème de réflexion et de projet pour l'ensemble du quartier.

Donc si vous voulez que nous fassions un point à l'avenir sur les sommes que le Grand Lyon compte mettre sur les terrains de la SACVL et sur un bilan d'ensemble des terrains que le Grand Lyon achète par ailleurs, je le ferais volontiers.

Sur le deuxième point qui concerne la question de monsieur Forissier, vous vous souvenez tous de la procédure : première enquête publique sur laquelle nous avons eu un avis du commissaire-enquêteur en juillet, défavorable et en septembre, favorable. Nous ne nous appuyons pas sur cette décision et nous relançons une nouvelle enquête publique. Puis, à partir de là, tombe une décision remettant en cause la délibération de 2007. Nous faisons appel devant le Conseil d'Etat pour faire casser cette décision de la Cour administrative d'appel. Le Président du

Tribunal administratif décide de ne pas suspendre la procédure liée à l'ancienne enquête qui vient d'être cassée, celle dont on parle aujourd'hui, qui est liée à l'ancienne procédure. En attendant, nous avons redélibéré, relancé une révision du PLU pour laquelle nous venons d'achever la concertation et une enquête publique aura lieu à l'automne prochain. Voilà, nous en sommes là et nous continuons à avancer.

Par contre, j'ai bien compris quelle était votre préoccupation : c'était de mettre de l'argent au fur et à mesure que l'on avançait. C'est ce qui a fait que, sur la maîtrise d'œuvre dont vous parlez, pour la liaison avec le stade, nous avons fait un certain nombre de tranches conditionnelles. Et, bien évidemment, nous n'engagerons ces tranches qu'au fur et à mesure que le dossier aura évolué. Si le dossier devait définitivement être arrêté, ces tranches ne seront pas affermies.

Sur le deuxième point, le parking des Panettes, je rappelle, pour ceux qui ne connaissent pas parce que, y compris dans l'avis des commissaires-enquêteurs, on retrouve notamment l'idée que ce sont de bons hectares de terre agricole que l'on va consacrer à l'extension d'un parking, ce sont les terres qui sont sous les pylônes à haute tension, ce n'est donc pas l'endroit le plus naturel que je connaisse. On ne peut rien y construire, aucun bâtiment puisque c'est en dessous de ces pylônes et c'est là-dessus que nous allons faire le parking qui, évidemment, servira pour le stade mais aussi pour LEA.

Vous vous êtes plaint, monsieur le Maire, de ce que le parking-relais que nous avions déjà construit était plein, que des voitures stationnaient dans Meyzieu. Aujourd'hui, le parking que nous allons réaliser est à proximité directe de l'accès à LEA et donc les gens qui arrivent du nord Isère pourront venir stationner sur ce parking et ensuite prendre le tramway LEA, éventuellement LESLYS ; cela me semble tout à fait correspondre aux besoins d'aménagement de l'est lyonnais.

Voilà mes chers collègues, avant d'aborder la suite de notre ordre du jour, je vous demande de bien vouloir prendre acte du dossier 2010-1403.

(Acte est donné).

**Compte-rendu des décisions prises
par monsieur le Président en matière de marchés passés
selon une procédure adaptée en 2009**

N° 2010-1404 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée en 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2010-1404.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons maintenant passer aux dossiers sans débat.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2010-1406 - Décines Charpieu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Bilan de la concertation - Direction de la voirie -

N° 2010-1407 - Décines Charpieu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Forissier comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1406 et 2010-1407. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Il s'agit de la construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage sur la commune de Décines Charpieu, du bilan de la concertation, de l'approbation du projet et d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme. Ce dossier fait l'unanimité de la commission et est absolument nécessaire pour une liaison modes doux entre la ville de Décines Charpieu et le parc de Miribel-Jonage, le Grand Parc, et Vaulx en Velin.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Vous voyez, monsieur Forissier, que l'on travaille sur d'autres sujets puisqu'on vous les présente en Conseil ce soir. Donc le fait de travailler sur le Grand Stade n'empêche pas que d'autres dossiers dans l'est lyonnais avancent et j'aurai l'occasion de vous en présenter plusieurs au cours des prochaines séances de notre assemblée.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2010-1408 - Oullins - La Saulaie - Pôle Multimodal - Etudes d'avant-projet sur les installations ferroviaires et le domaine foncier de Réseau ferré de France (RFF) impactés par le pôle multimodal - Convention de participation financière avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1415 - Givors - Gestion de la halte fluviale - Convention de gestion - Année 2010 - Délégation générale au développement urbain -

N° 2010-1420 - Givors - Aménagement de la rue Denfert-Rochereau - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1421 - Givors - Aménagement de la rue Longarini - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1408, 2010-1415, 2010-1420 et 2010-1421. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Pour le rapport numéro 2010-1408 relatif à une convention de participation financière avec Réseau ferré de France pour des études d'avant-projet sur le pôle multimodal de la Saulaie, bien sûr pour la ligne B du métro, il y a une note au rapporteur :

Dans le 3° et le 4° du **DELIBERE**, il convient de lire :

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1-Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 857, pour un montant de 300 000 € en dépenses, à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 204 180 - fonction 815, pour la somme de 300 000 € en 2010."

au lieu de :

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 857.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 204 180 - fonction 815, pour la somme de 254 853 € en dépenses."

Pour les rapports numéros 2010-1420 et 2010-1421, il s'agit de deux aménagements de voirie sur la commune de Givors et, pour le rapport numéro 2010-1415, c'est encore le secteur de Givors, il s'agit d'une convention de gestion de la halte fluviale pour l'année 2010.

Bien sûr, ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2010-1408 fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Sur l'ensemble de ces dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2010-1409 - Parc public de stationnement Perrache-Archives - Attribution d'une subvention d'équipement à OMNIPARC - Avenant n° 4 à la convention de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1410 - Lyon 2° - Parc public de stationnement "Fosse aux ours" - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 25 avril 2003 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1411 - Lyon 4° - Parc public de stationnement "Gros Caillou" - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 24 juillet 2003 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1412 - Villeurbanne - Parc public de stationnement "Hôtel de ville de Villeurbanne" - Attribution d'une subvention d'équipement à Lyon Parc Auto - Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 25 avril 2003 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1413 - Parc de stationnement Saint Jean - Prolongation pour une durée de onze mois de l'actuelle convention-cadre de délégation de service public - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2010-1414 - Lyon 3° - Parcs de stationnement Villette et gare Part-Dieu - Tarification - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Vesco comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1409 à 2010-1414. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de quatre subventions d'équipement destinées à solder les surcoûts de construction versés à OMNIPARC pour le nouveau parking Perrache-Archives et à LPA pour la Fosse aux Ours, le Gros Caillou et Hôtel de ville de Villeurbanne.

Le rapport numéro 2010-1413 concerne une prolongation, pour une durée de onze mois, de la DSP du parking Saint Jean afin de mieux prendre en compte, à la suite de l'abandon de la DSP, l'ensemble des impacts du projet Rives de Saône sur ce secteur.

Le dossier numéro 2010-1414 concerne des relèvements de tarifs, c'est-à-dire une nouvelle grille, des parcs Villette et gare Part-Dieu afin de dégager des disponibilités dans les parcs de gare.

Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour ces six dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sur ces dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Mme Gelas, MM. Abadie, Bernard R. et Turcas ne prennent part ni au débat ni au vote des dossiers numéros 2010-1410, 2010-1411, 2010-1412 et 2010-1413 compte tenu de leur qualité de délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de LPA (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2010-1416 - Fourniture et façonnage de bordures sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer trois marchés - Direction de la voirie -

N° 2010-1419 - Feyzin - Aménagement de la rue du Docteur Jean Long - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Direction de la voirie -

N° 2010-1425 - Rillieux la Pape - Chemin du Champ du Roy - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1430 - Travaux de marquage pour la signalisation au sol - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer trois marchés - Direction de la voirie -

N° 2010-1431 - Fourniture de panneaux de police de signalisation permanente, temporaire et tous accessoires - Lot n° 2 - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2010-1432 - Gros entretien et renouvellement (GER) - Information innovation PPI Criter 2010-2014 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1433 - Maintenance et évolution des systèmes centraux et des équipements de réseaux du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2010-1434 - Travaux de génie électrique et de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés - Direction de la voirie -

N° 2010-1435 - Extension du réseau et raccordement d'équipements du poste de commandement régulation et du poste de commandement (PC) bornes sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2010-1436 - Travaux de génie civil pour l'extension du réseau mutualisé de télécommunications (RMT) et du réseau de régulation de trafic sur le territoire de la Communauté urbaine - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer un marché - Direction de la voirie -

N° 2010-1437 - Travaux d'entretien et petits investissements sur murs de clôture et ouvrages en maçonnerie sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer trois marchés - Direction de la voirie -

N° 2010-1438 - Travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés - Direction de la voirie -

N° 2010-1439 - Fourniture, pose et entretien de mobilier urbain sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1416, 2010-1419, 2010-1425 et 2010-1430 à 2010-1439. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable sur ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2010-1417 - Caluire et Cuire - Lyon 3° - Lignes fortes de trolleybus C1/C2 - Convention avec le SYTRAL pour les travaux complémentaires de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction des grands projets -

N° 2010-1427 - Saint Romain au Mont d'Or - Sécurisation du carrefour République/Eperon - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1417 et 2010-1427. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Sur les deux rapports que je vais vous présenter, le premier concerne Caluire et Cuire et Lyon 3° ; il s'agit des lignes fortes de trolleybus C1/C2. Il s'agit d'une convention avec le SYTRAL pour les travaux complémentaires de voirie avec une individualisation complémentaire d'autorisation de programme.

Sur ce dossier, il y a lieu de prendre en compte une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre, à savoir :

Après le paragraphe :

"La Communauté urbaine de Lyon réalise ces travaux de voirie et répercutera au Sytral les frais engagés en sa qualité de maître d'ouvrage de la ligne C1,"

il convient d'ajouter :

"hormis les travaux de la piste cyclable d'une longueur de l'ordre de 150 mètres réalisée boulevard Vivier-Merle, dont le coût sera intégralement supporté par la Communauté urbaine."

Dans le paragraphe commençant par *"En conséquence, il est demandé d'individualiser..."*, il convient de lire : **"395 245 € nets en recettes en 2010"** au lieu de : **"441 900 € nets en recettes en 2010."**

Dans le 3° du Délibère, il y a lieu :

. d'ajouter, après le paragraphe *"Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 0789 individualisée le 2 novembre 2009"*, les mentions suivantes :

"à la charge du budget principal et du budget annexe de l'assainissement répartie comme suit :

- au budget principal pour un montant TTC de 480 512,40 € en dépenses et 395 245 € en recettes nettes,

- au budget annexe de l'assainissement pour un montant TTC de 48 000 € en dépenses."

. et de lire :

"395 245 € nets en recettes" au lieu de **"441 900 € nets en recettes"**,

- "8 067 518,68 € TTC en dépenses" au lieu de **"8 067 004,40 € TTC en dépenses"**,

- "515 012,28 € nets en recettes" au lieu de **"561 667,28 € TTC en recettes."**

Le deuxième rapport concerne Saint Romain au Mont d'Or ; il s'agit de la sécurisation du carrefour République/Eperon avec une individualisation d'autorisation de programme.

Avis favorable de la commission sur ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sur ces rapports, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2010-1418 - Craponne - Requalification de la rue du Pont Chabrol - Tranche n° 1 : études, foncier et travaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1428 - Tassin la Demi Lune - Aménagement du carrefour de la Libération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Roger-Dalbert comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1418 et 2010-1428. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux dossiers. Le premier concerne la requalification de la rue du Pont Chabrol à Craponne dans le but d'accompagner la création d'un équipement sportif structurant pour la commune et dont la première tranche représente un coût de 750 000 €. Pour le second, il s'agit de l'aménagement du carrefour de la Libération mettant en valeur l'entrée sud-est de Tassin la Demi Lune. C'est un carrefour à cinq branches particulièrement complexe, saturé et accidentogène qui sera ainsi sécurisé et dont le trafic sera ainsi fluidifié. Montant total des travaux : 4 052 355 €, répartis entre le Grand Lyon, le Conseil général avec lequel une convention de maîtrise d'ouvrage a été signée en 2007 et la ville de Tassin la Demi Lune.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

N° 2010-1422 - Limonest - Aménagement du carrefour RD 306/rue de Sans Souci - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le département du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2010-1426 - Rochetaillée sur Saône - Route de la Nation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1422 et 2010-1426. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GRIVEL, rapporteur : Le rapport 2010-1422 concerne la commune de Limonest. Il s'agit d'un aménagement par carrefour à feux avec des îlots réaménagés qui sécurisent les traversées piétonnes.

Le rapport 2010-1426 concerne la commune de Rochetaillée sur Saône. Il s'agit du réaménagement et de la sécurisation de la rue de la Nation et nous sommes dans le cadre de la PPI 2009-2014. Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

N° 2010-1424 - Mions - Rue Rouget de Lisle - Aménagement de voiries de desserte suite à la réalisation de permis de construire - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur du dossier numéro 2010-1424. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Il s'agit d'une individualisation d'autorisation de programme pour un aménagement de voirie de desserte rue Rouget de l'Isle à Mions. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2010-1429 - Givors - Aménagement de la voie nouvelle Jacques Prévert - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2010-1429. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission pour ce rapport qui concerne l'aménagement de la voie nouvelle Jacques Prévert à Givors.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2010-1441 - Organisation du volet professionnel du festival de la bande dessinée de Lyon 2010 - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Bande Dessinée Organisation - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2010-1444 - Marché de la mode Vintage - Edition 2010 - Attribution d'une subvention à l'association ModaLyon - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1441 et 2010-1444. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de deux dossiers concernant les industries créatives. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2010-1446 - Village de la solidarité internationale 2010 - Attribution d'une subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour l'année 2010 - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2010-1446. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour l'attribution d'une subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour l'organisation du village de la solidarité nationale du 12 au 14 novembre.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2010-1447 - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2010 aux actions d'agglomération conduites par les associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Besson comme rapporteur du dossier numéro 2010-1447. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la participation 2010 aux actions d'agglomération conduites par les associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise, sur les thèmes de la mobilité des personnes en insertion professionnelle, de l'observatoire d'agglomération des résultats de la clause d'insertion, de l'insertion dans les domaines artistiques et culturels et, enfin, de la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi. Avis favorable de la commission à l'unanimité. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2010-1450 - Projet de refonte du système Finance, achat et contrôle de gestion de la Communauté urbaine de Lyon-Projet FILIGRANE - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Rudigoz comme rapporteur du dossier numéro 2010-1450. Monsieur Rudigoz, vous avez la parole.

M. RUDIGOZ, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour ce rapport qui porte sur le projet de refonte du système Finance, achat et contrôle de gestion de la Communauté urbaine de Lyon, dit "projet FILIGRANE".

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre :

Au 2° du "Délibère", il y a lieu de lire, en terme d'échéancier de paiement :

"- 2010 : 400 k€ TTC,
- 2011 : 4 200 k€ TTC,
- 2012 : 800 k€ TTC,
- 2013 : 200 k€ TTC,
- 2014 : 200 k€ TTC."

au lieu de :

"- 2010 : 0,4 k€ TTC,
- 2011 : 4,2 k€ TTC,
- 2012 : 0,8 k€ TTC,
- 2013 : 0,2 k€ TTC,
- 2014 : 0,2 k€ TTC."

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. RUDIGOZ.

N° 2010-1451 - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2010-1452 - Logements de fonction - Changement de catégorie - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1451 et 2010-1452. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Le dossier numéro 2010-1451 concerne des transformations d'emplois et le dossier numéro 2010-1452 un changement de catégorie de logement de fonction. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2010-1453 - Saint Fons - Exploitation de la station d'épuration de Saint Fons - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de l'eau -

N° 2010-1457 - Vernaison - La Fée des Eaux - Réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur le ruisseau - Individualisation totale d'une autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2010-1458 - Bron - Extension de la ligne T2 du tramway à Eurexpo - Convention de financement par le Sytral des prestations topographiques et inspections télévisées sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement - Direction de l'eau -

N° 2010-1459 - Givors - Grigny - Construction d'une déchèterie - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1453 et 2010-1457 à 2010-1459. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable pour ces quatre dossiers, monsieur le Président.

Le dossier numéro 2010-1453 concerne le lancement de la procédure d'appel offres ouvert de l'exploitation de la station d'épuration de Saint Fons. Il fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre :

Au sein du paragraphe commençant par "*Un avenant au METP...*", il convient de lire :

"Un avenant au METP aurait été nécessaire pour organiser l'exploitation des installations rénovées (traitement des fumées). Or, un tel avenant n'était pas juridiquement envisageable".

au lieu de :

"Un avenant au METP aurait été nécessaire pour organiser l'exploitation des installations rénovées (traitement des fumées). Une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, jugeant les clauses de paiement différé contraaires aux dispositions du code des marchés publics, il était impossible de modifier ce marché par avenant."

Le dossier numéro 2010-1457 concerne la réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur le ruisseau "La Fée des Eaux".

Le dossier numéro 2010-1458 concerne une convention de financement par le SYTRAL de prestations topographiques et inspections télévisées sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le dossier numéro 2010-1459 porte sur l'individualisation partielle d'autorisation de programme pour la construction d'une déchèterie située sur les communes de Givors et Grigny.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2010-1461 - Lyon - Relogement opérationnel - 3° phase (2010-2012) - Convention de participation financière avec la ville de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1463 - Lyon 7° - Stage-atelier professionnalisant pour penser le devenir de la rue de Gerland - Participation aux frais pédagogiques - Attribution d'une subvention à l'université Lumière Lyon 2 - Direction générale - Missions territoriales - Gerland -

N° 2010-1464 - Lyon - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé pour les immeubles et parcelles inscrits en réserve pour réalisation de logement social au plan local d'urbanisme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Lévêque comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1461, 2010-1463 et 2010-1464. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable sur ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2010-1462 - Villeurbanne - Groupe technique d'agglomération sur les discriminations dans l'accès au logement - Programme d'intervention sur Villeurbanne - Participation financière de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2010-1467 - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Triangle TASE nord est - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2010-1468 - Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2010-1469 - Vénissieux - ZAC Armstrong - Densification du programme de construction - Ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Charrier comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1462 et 2010-1467 à 2010-1469. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARRIER, rapporteur : Monsieur le Président, le dossier numéro 2010-1462 définit la participation financière du Grand Lyon au programme d'intervention sur Villeurbanne du groupe technique d'agglomération sur les discriminations dans l'accès au logement. Avis favorable de la commission.

Le dossier numéro 2010-1467 propose une individualisation complémentaire d'autorisation de programme en vue de développer les actions foncières sur le site de Carré de Soie pour 4 M€ environ. Avis favorable de la commission.

Le dossier numéro 2010-1468 concerne la commune de Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif. Avis favorable de la commission.

Le dossier numéro 2010-1469 concerne la commune de Vénissieux - ZAC Armstrong - Densification du programme de construction - Ouverture de la concertation préalable. Avis favorable de la commission

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

N° 2010-1465 - Plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation partielle d'autorisation de programme pour les dépenses 2010 et 2011 afférentes aux procédures du PLU et aux études annexes - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1466 - Rillieux la Pape - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de révision simplifiée n° 5 - Mise en oeuvre du projet urbain de Rillieux Village - Bilan de la concertation et approbation de la révision - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1470 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Accompagnement du relogement des ménages des bâtiments A et B de la copropriété les Alpes - Attribution d'une subvention à la commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1465, 2010-1466 et 2010-1470. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Le dossier numéro 2010-1465 prévoit le financement des opérations liées aux procédures du PLU en 2010 et 2011 pour des sommes respectivement de 1 M€ et de 400 000 €. Avis favorable de la commission.

Le dossier numéro 2010-1466 prend acte de la révision n° 5 concernant le projet urbain de Rillieux Village.

Le dossier numéro 2010-1470 propose d'accompagner la ville de Saint Priest dans le cadre de son opération de renouvellement urbain pour faciliter le relogement des ménages dans les bâtiments A et B de la copropriété des Alpes.

Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2010-1405 - déplacements et voirie - Adhésion à l'association Fédération Nationale des Métiers du Stationnement - Désignation de représentants du conseil de Communauté - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1405. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Cette délibération concerne l'adhésion à l'association Fédération

Nationale des Métiers du Stationnement et la désignation de représentants du conseil de Communauté. Il s'agit d'une association qui réunit l'ensemble des professionnels dont les activités sont en relation avec le stationnement, qu'ils exercent dans le secteur public ou privé. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets donc le dossier aux voix pour décider de l'adhésion à cette association.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

**Désignation de représentants au sein de
l'association Fédération Nationale
des Métiers du Stationnement**

(Dossier n° 2010-1405)

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons à désigner un représentant titulaire et un suppléant. Je vous propose les candidatures de monsieur Gilles Vesco comme titulaire et de monsieur Pierre Abadie comme suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je mets donc ces candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Messieurs Gilles Vesco et Pierre Abadie sont désignés).

N° 2010-1423 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Lancement de la concertation préalable - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1423. Monsieur Abadie, sur la rue Garibaldi.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de prise de parole du groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'aménagement et la requalification de la rue Garibaldi constituent une nécessité au regard de notre volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants du cœur de notre agglomération. Par ailleurs, une telle initiative se justifie par le souci que nous avons de transformer et de rénover le quartier d'affaires de la Part-Dieu.

De ce double point de vue, nous ne pouvons donc qu'approuver ce projet d'envergure dont nous lançons aujourd'hui la procédure de concertation mais, dans le même temps, nous devons aussi nous préoccuper de ne pas accroître trop substantiellement les difficultés de la circulation automobile dans le centre de l'agglomération.

Il convient, certes, de mettre en œuvre des mesures visant à diminuer le trafic automobile au cœur de l'agglomération mais on doit veiller à maintenir un certain équilibre, faute de quoi l'on aboutirait à une situation qui serait gravement pénalisante pour le développement de l'activité économique. Cette préoccupation est d'autant plus essentielle que notre collectivité s'est déjà fortement engagée dans des politiques et des investissements ayant pour conséquence de réduire les espaces dédiés à l'automobile ; c'est l'option choisie, il y a quelques années, de privilégier le réseau de tramway, c'est le choix de requalifier les grandes voiries structurantes de l'agglomération : hier, la rue Marietton, aujourd'hui le cours Emile Zola à Villeurbanne et la rue Garibaldi, demain l'axe nord-sud au niveau du Confluent.

Il faut donc nous efforcer de concilier une double exigence : d'une part, mettre en œuvre une politique d'aménagement respectueuse des critères liés au développement durable, d'autre part, préserver la fluidité des déplacements au sein de l'agglomération. Une telle problématique doit nous conforter dans l'idée de réaliser, à l'échelle de la métropole, les grandes infrastructures de communication qui sont aujourd'hui en attente. Parmi celles-ci, je voudrais particulièrement insister sur l'urgence de réaliser le bouclage du périphérique à l'ouest de l'agglomération. A ce titre, notre groupe se réjouit que le Grand Lyon et le Conseil général du Rhône aient décidé d'enclencher un processus susceptible de relancer ce projet. Nous espérons que la réunion commune programmée pour la semaine prochaine permettra d'acter l'urgente nécessité de réaliser cet investissement et de se mettre d'accord sur les principales modalités de sa mise en œuvre.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons cette délibération relative au lancement de la procédure de concertation et de réaménagement de la rue Garibaldi mais nous souhaitons que cette opération d'urbanisme s'inscrive dans un plan plus global des grandes infrastructures de communication nécessaires à l'essor de notre métropole, un plan qui concilie les impératifs de la défense de l'environnement avec les exigences du développement économique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais faire une intervention qui va dans le sens assez inverse de ce qui vient d'être dit.

Notre groupe se félicite de l'ouverture de la concertation sur le projet de requalification de la rue Garibaldi. Nous sommes bien d'accord avec l'objectif de transformer cette autoroute urbaine en une voie apaisée. Pour y arriver, la mise à niveau par la suppression des trémies est effectivement nécessaire, tout comme sont nécessaires les aménagements paysagers qui réaliseront une véritable trame verte du parc de la Tête d'Or au parc Sergent Blandan.

En revanche, nous ne comprenons pas que l'option sur le nombre de voies de circulation automobile ne soit plus soumise à concertation, contrairement à ce qui a été indiqué au cours d'une réunion publique qui s'est tenue ici-même le 10 décembre dernier et que nous en restions à trois voies pour les automobiles sans discussion possible. Il avait été indiqué au cours de cette réunion que seulement 25 % des véhicules font le trajet total nord-sud, rue Garibaldi ; les 75 % restants font du cabotage, c'est-à-dire des trajets de courte distance, moins de trois kilomètres, entre les différents arrondissements de la rive gauche. Il avait encore été précisé que, parmi ces trajets de courte distance, 30 à 50 %

pourraient se faire en modes doux, c'est-à-dire à pied, à vélo ou en transport en commun -pour autant que l'offre soit suffisante-. Dans ce cadre, l'hypothèse avec deux voies de circulation automobile était tout à fait envisageable et même souhaitable.

Puisque près de la moitié du trafic actuel -on nous l'expliquerait transférable sur d'autres modes doux -on sait bien que les courtes distances sont tout à fait possibles à faire avec d'autres modes-, pourquoi écarter l'option à deux voies qui -nous dit-on aujourd'hui- impliquerait de diviser le trafic actuel au moins par deux ? Cette option à deux voies est tout à fait envisageable, à condition qu'elle soit accompagnée, dès le départ, par la mise en place d'un axe structurant de transports en commun sur la rue Garibaldi. C'est d'ailleurs la seule option qui, pour nous, permette de répondre réellement aux objectifs annoncés de la requalification. Comment imaginer qu'avec trois voies de circulation automobile, la rue Garibaldi deviendra un axe apaisé ? On voit bien sur tous les axes de ce type que c'est très difficile. Comment, avec trois voies de circulation automobile, pourra-t-on éviter la coupure des quartiers entre l'est et l'ouest de la rue ?

Enfin, notre engagement à tous pour 2020 -et il est important de le rappeler- est une réduction de 20 % des gaz à effet de serre et de 20 % de notre consommation d'énergie. Or, les déplacements -on le sait tous- pèsent pour un tiers dans ces émissions et dans la consommation énergétique. Nous savons donc tous qu'il nous faudra continuer et certainement amplifier la politique actuelle de réduction de l'emprise de l'automobile en ville pour atteindre ces objectifs en 2020.

L'augmentation du coût de l'essence, actuelle et à venir, sera aussi une contrainte qui ira dans ce sens. Les derniers résultats électoraux ont montré l'attachement des Grand Lyonnais aux questions environnementales. Les projets que nous construisons aujourd'hui doivent en tenir compte.

Nous vous demandons donc que l'option deux ou trois voies de circulation automobile fasse partie des points ouverts à la concertation et que des variantes avec une voie supplémentaire de tourne-à-droite ou tourne-à-gauche à certains carrefours, si nécessaire, soient étudiées. On pourrait imaginer quelque chose de l'ordre de 2,5 voies de cette façon.

En souhaitant qu'il soit réellement tenu compte de nos observations, le groupe Les Verts votera ce rapport d'ouverture de la concertation.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate, vous avez la parole.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, après des années d'esquisses, le projet global de requalification de la rue Garibaldi va enfin démarrer !

Quand on pense à la rue Garibaldi, la première image qui vient à l'esprit est celle d'une autoroute urbaine qui traverse trois arrondissements (les sixième, troisième et septième). Les voitures y roulent à une allure souvent démesurée, la promenade y est désagréable voire impossible. Bien plus, avec ses trémies, cette rue peut parfois être un fossé entre deux parties de la ville. C'est une coupure difficile à vivre pour les habitants. Pourtant, cette rue est utile pour les déplacements dans notre ville et pour son économie. C'est là toute la difficulté de son aménagement. En bannir l'automobile serait donc un contre-sens. Ce serait oublier que, dans "développement durable", il y a aussi le mot "développement".

Le projet qui nous est présenté doit parvenir à concilier les impératifs d'amélioration du cadre de vie et de desserte urbaine. Il ne se fera pas en une seule fois mais cette avancée progressive des travaux permettra de ne pas saturer les autres rues voisines.

Le dossier de ce soir concerne le lancement de la concertation préalable. Nous notons avec satisfaction, pour l'avoir demandé à plusieurs reprises, que l'aménagement au niveau de la caserne Sergent Blandan dans le septième arrondissement sera réalisé dans la première phase d'aménagement, en même temps que les travaux dans la portion Vauban-Bouchut. Cette évolution nous paraît essentielle pour le succès du futur parc urbain Sergent Blandan que les Lyonnais attendent avec impatience.

Enfin, puisque nous lançons une concertation, nous voulons également vous interroger sur le devenir des trémies. Le projet prévoit d'en supprimer, ce qui est une bonne chose. Mais que vont devenir ces espaces une fois clos ? Ne serait-il pas envisageable de les réutiliser, par exemple -mais ce n'est qu'une idée parmi d'autres- pour y installer des parkings souterrains ? En tout cas, une réflexion approfondie doit également être menée sur le devenir de ces espaces.

Notre groupe votera le rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

Mme DAGORNE : Monsieur le Président, il s'agit effectivement -comme l'ont dit mes collègues- de se prononcer sur les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis pour le réaménagement de la rue Garibaldi du sixième au septième en passant par le troisième.

Ce dossier est d'importance pour les habitants de la rive gauche et doit concilier -comme on l'a dit- la nécessité d'un axe utile à la circulation nord-sud dans la ville mais aussi la circulation modes doux et la tranquillité dans les quartiers.

La présentation des objectifs ambitieux de la concertation mis au regard du plan de mandat et de la programmation pluriannuelle des investissements appelle quelques commentaires.

Premier point, seule la portion Lafayette-Bouchut et les aménagements de l'accès au parc Sergent Blandan devraient être réalisés durant ce mandat alors que vous annonciez en 2008, monsieur le Président, dans votre programme, la création d'un parcours vert tout le long de la rue Garibaldi et que ce projet serait budgété dans le plan de mandat 2008-2014.

Je vous répète ce que j'avais dit en février 2009 : à notre avis, la perspective de cette réalisation partielle n'est pas la meilleure solution, ni pour le troisième ni pour le septième arrondissement de Lyon, tant la rue Garibaldi est un axe clé.

Effectivement, nous regrettons ce tronçonnage de l'aménagement de Garibaldi sur plusieurs mandats. D'une part, pour les riverains qui attendent sa réalisation depuis longtemps, alors que des projets et études ont déjà été préparés depuis plusieurs mandats ; d'autre part, ce découpage nous apparaît incohérent au regard de la politique de déplacements car, tant que l'aménagement ne sera pas complet, il n'y aura pas d'itinéraire continu sud-nord pour les transports en commun ni de voie verte pour les modes doux.

Concernant l'accès au parc Sergent Blandan, notons que si l'accès est programmé pour ce mandat, l'aménagement du parc lui-même semble à l'arrêt. Certes, l'esplanade a été ouverte au public l'été dernier mais peu fréquentée, hormis par quelques curieux du quartier ; son aspect minéral ne favorise ni la promenade ni les jeux d'enfants. Je profite de ce dossier pour vous demander des nouvelles sur l'avancement du projet d'aménagement du parc.

Mais revenons à la rue Garibaldi : le parti est pris de supprimer les trémies. Pourquoi pas ? Mais des questions se posent. Je prendrai l'exemple de la suppression de la trémie sous le cours Lafayette : comment envisage-t-on de faire fonctionner le croisement de ces deux voies importantes avec la circulation de la ligne forte C3 sur le cours Lafayette ? Par ailleurs, comment sera traitée la place de l'Europe ? Le document de *Passagers des Villes* n'y fait pas référence.

En revanche, une chose est sûre, la concertation devrait déplacer de nombreux Lyonnais tant le projet est attendu, avec des désirs d'ailleurs contradictoires. A ce sujet, des ateliers avec les associations concernées et les comités locaux sont prévus. J'aurai une demande à vous faire et, comme ma collègue Fabienne Levy au dernier Conseil, je compte sur votre grandeur d'âme mais aussi sur votre sens de l'équité républicaine pour veiller à ce que les élus d'arrondissements, de la majorité et de l'opposition, soient également associés à ces réunions techniques.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP : D'abord un peu d'histoire : les élus, les urbanistes, les techniciens, au Grand Lyon et dans d'autres villes, ont une mission importante au XXI^e siècle qui est de réparer les erreurs du XX^e siècle. Cela va nous prendre une part importante de nos ressources mais cela doit être fait absolument

Dans notre agglomération, la rue Garibaldi est emblématique de la conception de la ville des années 60, conception dépassée, reposant sur l'idée erronée que chaque être humain a vocation de se déplacer en voiture. Suivant la formule d'un Président de la République de l'époque, la ville devait s'adapter à la voiture, c'est-à-dire être traversée de voies rapides et d'autoroutes. C'est un peu facile de pointer ces excès aujourd'hui et je vous propose que nous en tirions plutôt une leçon de modestie : attention aux points de vue radicaux qui peuvent produire des effets imprévus, pervers, parfois traumatisants, en tout cas à méditer !

Pourquoi ce préambule ? Pour qu'il soit bien clair que ce projet a une dimension d'agglomération et le maire du troisième arrondissement de Lyon que je suis y attache un intérêt tout particulier en me réjouissant et pensant que ce projet va transformer notre arrondissement.

Ce projet est un laboratoire de la ville de demain, de notre capacité à la reformer, à la transformer, de notre faculté à faire adhérer nos concitoyens et même à les faire participer aux changements. Le périmètre de la concertation, qui va de la rue Vauban à l'avenue Berthelot, entraînera des travaux en deux tranches prévues durant ce mandat depuis la rue Vauban jusqu'à la rue Bouchut, puis dans le troisième arrondissement, puis dans le septième arrondissement ; et cela répond à la remarque précédente : il s'agit bien d'un projet global découpé en tranches.

Pour cette concertation, l'exécutif a arrêté en préalable quelques invariants que je voudrais expliciter en trois points.

Premier point : le groupe Socialiste et apparentés soutient le principe d'un profil d'axe à trois voies, et ceci non pas par choix politique mais par choix technique qui sera explicité pendant cette concertation. Les études montrent que de passer à quatre voies et plus à deux voies aurait des conséquences néfastes sur tout le tissu urbain. La qualité de vie des habitants risquerait d'être compromise car la diffusion du trafic dans les autres rues du quartier, qui est aussi l'épicentre de l'agglomération - comme vous l'avez tous dit -, menacerait de thrombose et donc aggraverait la pollution. N'oublions pas non plus le projet de Part-Dieu 2020 et l'arrivée de nouveaux emplois et de nouveaux habitants dans ce secteur qui doivent être anticipés dans le projet.

L'exécutif a donc pris la responsabilité de fixer le nombre de voies à trois mais la concertation donnera les bases techniques d'un choix qui est technique mais pas politique. Leur largeur pourrait être revue de façon à pacifier la circulation et l'on sait aujourd'hui que la limitation de vitesse est trop souvent ignorée sur l'axe Garibaldi.

Deuxième point : les trémies seront supprimées au niveau du cours Lafayette et de la rue Paul Bert, de même que la passerelle piétonne des Halles ou la station-service du parvis des Halles. Il s'agit d'envoyer un signal fort aux automobilistes, ils doivent désormais partager cet espace avec les riverains, dont les nuisances doivent diminuer très fortement, le partager avec d'autres usagers de la ville, qu'ils soient à pied ou à vélo ou en transports en commun. Nous n'aurons plus besoin de passerelle car les piétons n'auront plus à être plusieurs mètres au-dessus du sol pour se sentir en sécurité et ils pourront passer d'est en ouest tout simplement au feu rouge. L'espace libéré des voitures a pour vocation d'accueillir ces autres usagers mais aussi des arbres dans le cadre d'un traitement paysager. Il est vrai, j'en conviens, qu'aujourd'hui, il faut un peu d'imagination pour imaginer ces arbres.

Troisième et dernier point : nous avons un projet de concertation ambitieux car les attentes sont fortes du côté de la population et des associations. Beaucoup de questions ne sont pas tranchées : la place des transports en commun en site propre ou non, l'usage des contre-allées, l'organisation des espaces modes doux, le traitement des promenades, celui des espaces publics. Nous attendons donc de cette concertation des propositions et nous nous tenons prêts à répondre aux questions. Une équipe de maîtrise d'œuvre sera désignée prochainement et devra participer pleinement à ce dialogue avec les habitants en l'alimentant en idées et en images puisqu'il existe de très belles images de simulation des différentes hypothèses.

Le dispositif de concertation est détaillé dans le rapport. A mon sens, il peut être encore enrichi, comme nous l'évoquions avec notre collègue Gérard Claisse. En effet, il pourrait être utile d'avoir un volet numérique à cette concertation. Monsieur Gérard Claisse parle souvent d'une maison virtuelle de concertation. Peut-être que ce très grand dossier serait une occasion d'utiliser l'informatique pour mieux informer nos concitoyens sur ce très beau chantier qui justifie, puisqu'il est très beau et très important, d'informer au maximum nos concitoyens.

Le groupe Socialiste et apparentés votera évidemment ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Abadie, vous souhaitez ajouter quelques mots.

M. le Vice-Président ABADIE : Oui, monsieur le Président. Par rapport à tout ce que vient de dire notre collègue Thierry Philip, il vient de donner les réponses attendues. On a entendu parler de la réutilisation des trémies. Je rappelle tout simplement que déjà, dans la réunion qui avait eu lieu dans cette salle, on avait répondu à cela en disant que ce n'était pas possible, vu l'étroitesse des trémies et le fait que les sorties viendraient plus pénaliser le projet que le conforter. Pour le reste, je crois que l'on a à peu près tout dit. Dans la concertation, on aura l'occasion de s'exprimer et les riverains, les habitants du secteur pourront s'exprimer.

Je voudrais aussi rappeler que la Part-Dieu -et Thierry Philip l'a dit tout à l'heure- va aussi prendre de l'importance et que si l'on a parlé aujourd'hui de 30 000 véhicules par jour sur ce secteur, n'oublions pas que, malgré la diminution des voitures, on aura une augmentation du trafic.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement un mot pour dire à madame Dagorne que le parc Sergent Blandan avance et que nous aurons un jury, je crois, à l'automne prochain.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2010-1440 - développement économique - SA Aéroports de Lyon - Désignation du représentant de la Communauté urbaine de Lyon - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bousson a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1440. Monsieur Bousson, vous avez la parole.

M. BOUSSON, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. BOUSSON.

**Désignation d'un représentant au sein du conseil de surveillance de la SA Aéroports de Lyon
(Dossier n° 2010-1440)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons à désigner un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil de surveillance de la SA Aéroports de Lyon.

J'ai l'honneur de vous présenter ma candidature pour être renouvelé dans ce conseil de surveillance dans lequel je siégeais déjà.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin.

Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je mets donc ma candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

(Monsieur le Président Collomb est désigné).

N° 2010-1442 - développement économique - Association Village des Créateurs du Passage Thiaffait - Programme d'actions 2010 - Attribution d'une subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2010-1442. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, dans ce dossier, il s'agit d'un soutien à la pépinière de jeunes entreprises dans le domaine de la mode et du design. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le Président, chers collègues, cette intervention porte à la fois sur la démarche de soutien aux filières créatives à travers le pôle Mode et Design mais aussi sur le nouveau modèle de management dans le centre-ville.

Comme l'a présenté la commission développement économique de jeudi dernier, le Grand Lyon veut gérer ses centres-villes (ses nouvelles centralités) dans un concept dit "novateur" pour développer le commerce et l'activité économique dans les centres-villes. Inspirée des expériences britannique et belge, elle repose sur la réunion des différents acteurs économiques du centre-ville comme les associations de commerçants, les municipalités et leurs différents services techniques, les chambres de commerce et de l'industrie, etc.

D'autre part, la Communauté urbaine soutient l'émergence de la "classe créative" à travers des formations professionnelles, de l'événementiel et des laboratoires de créativité et se projette dans une multipolarité de l'aménagement commercial au bénéfice des centres-villes.

Dans le centre-ville de Lyon, avec le Village des Créateurs, l'implantation de l'école Esmod au Central Burdeau, les subventions FISAC, les subventions allouées à Tendence Presqu'île et aux animations de commerçants dans le cadre des événements de la ville de Lyon, la collectivité fait bien plus qu'impulser le mouvement de dynamisation ou de redynamisation économique. Ceci bouleversera sans doute l'image du centre lyonnais. Je rappelle au passage que les chiffres d'affaires du Village des Créateurs présentent une hausse de 7 %.

Bien entendu, le groupe Communiste et intervention citoyenne se félicite du soutien à la créativité sous toutes ses formes. Nous réaffirmons, à l'occasion de ce rapport, que la créativité n'a de sens pour nous que si elle place le bien-être humain et environnemental en finalité. La créativité ne doit pas être utilisée pour transformer les centres-villes en véritables centres commerciaux avec des managers urbains qui ont le pouvoir sur les cessions de magasins, sur la circulation et le stationnement et des stewards urbains pour mieux accompagner les consommateurs dans l'espace public. Un centre-ville n'a pas pour finalité d'être la plus grande surface commerciale de la ville et la créativité ne doit pas servir, justement, le développement du potentiel consommation des citoyens en centre-ville.

Nous pensons que la priorité politique, surtout en temps de crise économique, écologique et sociale est de développer les services publics et non pas les services à la consommation. Nous comprenons que la mode devient, pour certains, un enjeu politique, vu les taux de profits potentiels au bénéfice du privé. Je rappelle au passage le magazine féminin du maire du septième arrondissement de Paris, Rachida Dati, qui aide les citoyennes de cet arrondissement à mieux consommer dans leur arrondissement. Mais, pour le groupe Communiste et intervention citoyenne, le développement durable et l'aménagement urbain doivent servir avant tout à faire grandir le potentiel citoyen et la créativité au service du progrès humain dans son environnement, un citoyen émancipé de la consommation à tout va.

Nous défendons la fonction d'aménageur du territoire des collectivités territo-riales, qui peut se faire dans une autre logique que celle de la compétitivité des territoires et celle du management urbain, telles que le proposent nos voisins anglo-saxons. Nous sommes contre la marchandisation de l'espace public et nous proposons que les actions politiques et que l'argent public soient mobilisés pour des objectifs de progrès social et environnemental afin que l'action publique redevienne enfin à la mode -je vous rappelle les taux d'abstention aux différentes élections régionales ou européennes que l'on a vus ces derniers temps-.

Je réaffirme que le groupe Communiste et intervention citoyenne soutient le pôle innovation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous invite à venir voir une très belle conférence à l'Ecole normale supérieure après-demain, mercredi à 18 heures, sur la thématique Espaces urbains - biens communs avec un certain nombre de spécialistes de la ville. Vous pouvez venir, vous aurez sans doute des sources de réflexions.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2010-1443 - développement économique - Organisation du symposium scientifique "Demain, vers une chimie choisie" - Attribution d'une subvention à l'association Santé Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1443. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, pour le rapport numéro 2010-1443, avis favorable de la commission en vue de l'attribution d'une subvention à l'association Santé Rhône-Alpes pour l'organisation du quatrième symposium scientifique "Demain, vers une chimie choisie". Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne. Monsieur Jacquét, vous avez la parole. J'ai vu que les choses progressaient entre deux réunions, en tout cas sur l'intermédiation.

M. JACQUET : L'intermédiation oui, après, c'est l'objet de mon intervention, monsieur le Président.

La délibération qui nous est proposée consiste à soutenir un symposium scientifique intitulé "Demain, vers une chimie choisie". L'association organisatrice, Santé Rhône-Alpes, avec ses partenaires, a donc pris pour thématique "La chimie pour le vivant, le vivant pour la chimie". Au vu des ambitions ainsi annoncées, du niveau de ce congrès, de la contribution qu'il constitue pour la diffusion de la culture scientifique et technique, de la qualité de ses comités d'évaluation et d'organisation, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera cette délibération avec les remarques qui suivent.

La présentation de ce symposium nous indique que les interactions entre la chimie et les sciences de la vie représentent une composante essentielle de la recherche moderne et concernent des enjeux de société comme la santé et le développement durable.

Pour que notre agglomération devienne un pôle reconnu des sciences du vivant, il convient, de notre point de vue, de développer l'ensemble des filières concernées dans leur totalité, de la recherche fondamentale à la production ; et je précise, pour mesurer l'ampleur de notre ambition : recherche fondamentale ouverte sur l'ensemble de ses champs en lien -mais lien ne veut pas dire assujettissement- avec la recherche appliquée ou finalisée, formation et diffusion de la culture scientifique et technique, innovation et production dans des unités du futur, dialogues social et sociétal rassemblant acteurs et citoyens.

Notre collectivité doit jouer un rôle primordial et novateur dans l'animation et l'impulsion de ces interfaces, de ces interconnexions, de ces dialogues, de ces rapports entre gens de secteurs différents, de ces mises en commun, de ces partages.

Dans cette démarche-là, dont nous savons bien que le Grand Lyon s'implique à fond et dans le contexte de crise qui dure -mais il ne peut pas en être autrement puisque aucune mesure structurelle de rupture avec ce qui l'a produite n'a été prise-, comment comprendre et accepter la décision de Sanofi-Aventis d'arrêter son activité chimique à Neuville sur Saône ?

Ce qui motive à nouveau mon intervention, c'est que l'annonce est maintenant officielle pour fin 2013. Le comité d'entreprise, qui en a discuté fin mars, a obtenu une expertise alternative et les salariés manifestent, comme ce 8 avril dernier où j'ai pu m'adresser à eux. J'ai pu également rencontrer la direction du site et l'échange me permet d'affiner ma connaissance et de prendre toute l'ampleur des questions posées mais d'affiner également mon argumentation.

Cette décision, me semble-t-il, va à l'encontre de nos ambitions, que j'ai rappelées plus haut, de nos objectifs, de notre plan de mandat lui-même comme des recommandations de monsieur le Président de la République sur la reconquête des filières industrielles, comme celle du Livre blanc de la CCI lyonnaise. C'est la disparition ainsi programmée et décidée, dans notre agglomération, de plus de 600 emplois directs et de 300 sous-traitants impactant l'activité de près de 50 PME-PMI. C'est la disparition programmée, "le transfert ailleurs" dit la direction de Sanofi-Aventis à Neuville sur Saône, d'un savoir-faire, d'une pluridisciplinarité de métiers et des capacités productives et de développement de voies de synthèse aux médicaments, c'est-à-dire à la santé.

Or, si nous écoutons bien ce quise dit dans les milieux hautement spécialisés des biotechs, il faudrait que Lyon se dote de capacités productives médica-menteuses modernes et innovantes pour conquérir la place qu'elle ambitionne sur les sciences du vivant. Je ne pense pas que cela puisse se faire

sur une table rase mais, si rien ne se passe, ce sera en tous les cas, si on réalise la place des sciences du vivant, contre Sanofi-Aventis. Merck, il y a trois ou quatre ans, en avait fait d'ailleurs de même en abandonnant la fabrication de médicaments sur le diabète avenue Lacassagne ! Je fais une petite digression sur monsieur Viehbacher, directeur général de Sanofi-Aventis, qui gagne plus de 3,6 M€ l'an et monsieur Dehecq, Président du conseil d'administration, qui peut percevoir une pension, puisqu'il est retraité, allant jusqu'à 2 M€, cher payé, je trouve, pour de telles décisions ; et ne trouvez-vous pas également ?

Une autre stratégie est possible et c'est là-dessus que je voudrais insister dans mon temps de parole. Dans l'immédiat, permettre que le groupe, dans son unité de Neuville sur Saône, devienne son propre autogénérateur, permettant d'améliorer encore la qualité des médicaments qu'il produit, ce qui devrait être une constante. Et, pour l'avenir, il y a tant de médicaments non produits pour cause d'insuffisance de profit ! Cette logique de santé substituée à celle du profit recèle en son sein tant de possibilités que ce sont des emplois à créer et des sites à développer et non pas à supprimer !

Lors de la rencontre de l'intersyndicale avec les ministères concernés (recherche, santé, production) en février, ces derniers ont surtout fait part de leur difficulté à intervenir sur un groupe privé. Quel aveu d'impuissance et d'inutilité ! La crise récente a pourtant montré, de la part de l'Etat, une capacité à intervenir pour sauver le Grand Capital : l'Etat ne serait-il pas capable d'intervenir auprès des grands groupes pour les convaincre, par des politiques adaptées, de développer l'emploi, l'industrie, la novation, la recherche, la santé ? Il s'agit de choix et de volonté politiques !

Au plan national, une commission d'enquête parlementaire s'impose et j'appelle les parlementaires de notre assemblée, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, à intervenir sur cette question.

Au plan local, il s'agit, au bas mot, d'un millier d'emplois directs et indirects, même si toutes les conséquences ne sont pas encore analysées. Cela mériterait donc immédiatement une table ronde avec tous les intéressés à la Préfecture et nous pourrions avoir une démarche commune pour l'obtenir -j'en parlais avec David Kimelfeld tout à l'heure-, l'examen de toutes les autres possibilités alternatives comme le recommande la loi de modernisation sociale telles que des expertises alternatives, etc. Là aussi, le Grand Lyon devrait pouvoir impulser ces initiatives et c'est ce que mon groupe souhaite. Si tous les autres groupes participent, tant mieux, chers collègues !

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Deux mots. Nos collègues le savent sans doute, mais pour ceux qui ne sauraient pas, le problème qui est pendant dans l'intervention de monsieur Jacquet, c'est celui de l'évolution de Sanofi. Aujourd'hui, la direction de Sanofi pense que l'avenir du groupe n'est plus sur les molécules chimiques mais sur les biotechnologies, se désengage d'un certain nombre de ses entreprises qui sont effectivement sur la fabrication des molécules chimiques pour se repositionner sur les biotechnologies.

Sur le site de Genay par exemple, Sanofi est en train de construire un centre de recherches et ensuite, s'il trouve un centre de production sur des remèdes à une maladie tropicale qui s'appelle "dengue", qui en Asie et en Afrique et dans un certain nombre de pays tropicaux fait des ravages terribles, il investit -et je crois que le chiffre est bon- 250 M€ sur cette

unité de recherche. C'est là que l'on voit tout de même que les paris sont risqués car lorsqu'ils font cela, ils ne sont pas sûrs de trouver. Ils recherchent et ils pensent qu'ils ont quelques capacités. Sur ce genre d'industrie, sur les biotechs, on estime que les chances de trouver dans un domaine sont à peu près au maximum de 20 à 25 % au départ. Cela veut dire tout de même qu'il y a des paris qui sont extrêmement aléatoires.

Donc, quelque part, je ne suis pas un spécialiste, ni de la pharmacie ni des biotechnologies- ce que je sais, c'est qu'à un moment donné, il faut muter et que l'on ne peut pas rester uniquement sur des technologies d'hier et qu'il faut se tourner aussi vers les technologies de demain. Et je pense que quelquefois, si aujourd'hui l'industrie française connaît les problèmes qu'elle connaît, c'est parce qu'elle n'a pas fait la reconversion qu'a fait l'Allemagne, par exemple, qui aujourd'hui garde une base industrielle extrêmement large.

Ce sont donc des problèmes fort importants même capitaux pour l'avenir de la France, qui évidemment existent dans la région lyonnaise mais qui ne sont pas à résoudre uniquement au niveau de l'agglomération.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2010-1445 - développement économique - Lyon 2° - Oullins - Neuville sur Saône - Schéma d'accueil des entreprises - Schéma d'urbanisme commercial - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île et Oullins centre-ville pour leurs programmes d'actions 2010-2012 - Conventions triennales - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1445. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Ce rapport porte sur l'attribution de subventions aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île et Oullins centre-ville pour leurs programmes d'actions 2010-2012 qui rentrent dans le cadre du soutien à la politique de management du centre-ville. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe Mouvement démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président, mes chers collègues, deux mots sur un dispositif auquel nous souscrivons pleinement et que nous voudrions voir se développer dans les différents centres-villes et centres de quartier de notre agglomération multipolaire.

Le management de centre-ville décliné sur quatre sites du Grand Lyon est une opération concluante. Nous sommes satisfaits des résultats qu'ont donnés ces expérimentations.

Notons d'abord que ce dispositif crédibilise une politique volontaire du Grand Lyon en faveur du développement du commerce de proximité. Il décline ainsi une priorité du schéma d'urbanisme commercial voté en novembre dernier qui est la revitalisation des centres-villes.

Notons ensuite que ce dispositif correspond en fait à un mode de gouvernance économique lyonnais qui a su installer un partenariat public-privé efficace et pragmatique. C'est une initiative innovante que nous souhaitons voir s'étendre pour trois raisons au moins.

Le management de centre-ville est facteur de modernité urbaine. Il permet en effet d'avoir une vision prospective de l'organisation d'un quartier. Le manager a un rôle de veille qui permet de détecter et d'accompagner en amont le développement des nouveaux modes de vie urbains. D'autre part, c'est un outil essentiel pour réaliser concrètement ce qu'est la ville durable, notamment par l'articulation de toutes les fonctions urbaines transversales au commerce : livraisons, propreté, déplacements. C'est le point sur lequel je souhaiterais insister : le rôle du manager, tel qu'il existe pleinement en Belgique, est de permettre la coopération et la responsabilisation de tous les acteurs de la ville sur l'environnement urbain. Le choix des interlocuteurs doit donc largement dépasser le cadre des associations de commerçants. Enfin, c'est un instrument pertinent au moment où nous avons besoin de relier le plus possible l'activité économique au territoire.

C'est donc un outil qui a un vrai avantage comparatif pour l'attractivité des centres-villes mais n'oublions pas que c'est un dispositif d'accompagnement qui s'appuie sur des réseaux associatifs déjà structurés et le financement Fisac est souvent indispensable puisqu'il représente 30 % de l'investissement et 50 % du fonctionnement. Donc essayons de pérenniser ce mode de gestion mais, en parallèle, n'oublions pas de consolider les sites fragilisés !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2010-1448 - finances, institutions et ressources - CCSPL - Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1448. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Sur ce dossier, pas de prise de parole. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CREDOZ.

Désignation de représentants au sein de la commission consultative des services publics locaux

(Dossier n° 2010-1448)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons procéder à la désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant à la commission consultative des services publics locaux. Monsieur Barthelémy qui siégeait souhaite se retirer au profit de madame Bargoin.

Donc je vous propose les candidatures de madame Bargoin comme titulaire et de madame Yéréman comme suppléante. Cela ne change pas les équilibres.

Y aurait-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin.

Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du CGCT).

Je mets donc ces candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Madame Bargoin et madame Yéréman sont désignées).

N° 2010-1449 - finances, institutions et ressources - Projet de refonte de l'application informatique de gestion du réseau d'eau potable "GE'EAU" - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1449. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Il s'agit du projet de refonte de l'application informatique pour la gestion de l'eau, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

M. ALBRAND : Monsieur le Président, chers collègues, en baptisant "GRAND'O DE LYON" la marque de l'eau de notre agglomération le 22 mars 2010, nous lui donnons en quelque sorte ses lettres de noblesses, la reconnaissance de sa qualité, le savoir-faire de nos services. Il est bien de communiquer sur ce bien commun de l'humanité.

Sans rentrer dans les détails, peu de nos concitoyens connaissent les chiffres basiques du service de l'eau dont, entre autres, 3 953 kilomètres de réseau pour 275 000 mètres cubes de volume quotidien distribué, avec plusieurs centaines de personnels qui en assurent la quantité et la qualité. Il semblerait que cela fasse l'objet de convoitises, d'une concurrence qui, plutôt que de nous contester, serait plus utile à lutter pour préserver la ressource.

C'est donc avec ce potentiel en permanence amélioré que nous devons effectivement préparer dès aujourd'hui les conditions pour aborder l'échéance des contrats de délégation de service public en 2016. Nous devons continuer nos exigences envers les délégataires pour alléger les coûts de distribution sans que cela pèse, par ailleurs, sur le niveau social des salariés en charge de la mission de service public. Une étude récente nationale montre que les tarifs de l'eau ont diminué de 5 à 9 % en moyenne en France. Cette baisse s'explique par les renégociations de contrats dans différentes villes de France mais aussi par l'arrivée prochaine à échéance des concessions octroyées aux distributeurs et surtout par la pression des élus. Il convient de persévérer dans ce sens pour envisager, dans le futur, le retour à une gestion publique de l'eau.

Monsieur le Président et chers collègues, nous approuverons, dans le cas présent, cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2010-1454 - proximité et environnement - Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1454. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : La délibération a fait l'objet d'un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, tout en nous félicitant du travail réalisé par les associations soutenues par ce rapport -et je pense par exemple aux résultats très positifs du travail réalisé avec le syndicat du plateau des Grandes Terres qui a vu plus de trente espèces nichantes nouvelles observées ces dernières années-, nous voulons insister sur une idée, à notre sens insuffisamment développée, concernant la nature en ville et la biodiversité.

En effet, la protection des espaces et des milieux de même que la biodiversité ne concernent pas seulement les espaces extérieurs à la ville, comme s'il y avait dans les zones non urbanisées une nature naturelle à défendre, comme si les milieux urbains étaient des milieux sans nature, sans espèces et sans biodiversité. Au contraire, dans un espace naturel agricole comme ce plateau des Grandes Terres, c'est l'excellente collaboration entre des agriculteurs pratiquant une agriculture raisonnée avec tous les acteurs de l'environnement qui fait de cet espace travaillé par l'homme un espace de biodiversité.

De même, nous voulons développer des espaces urbains avec une place nouvelle de la nature, non seulement de la flore mais aussi d'espèces animales nécessaires à la trame verte comme au corridor écologique. Nous devons donc renforcer les outils d'animation en direction des jardins individuels, collectifs -ce qui est l'objet de la délibération suivante- pour des pratiques de jardinage favorisant la biodiversité. Nous devons aussi renforcer l'observation des espèces en ville, comme le propose le CORA sur le parc de Gerland ; cela nous aidera à faire percevoir l'animalité en ville, non seulement par les contraintes des pigeons ou des animaux domestiques mais aussi avec la place des abeilles ou des faucons par exemple, comme un enjeu essentiel d'une ville verte.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Justet n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2010-1455 - proximité et environnement - Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire communautaire - Approbation du programme d'actions 2010 - Attribution de subventions - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1455. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Le dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, s'il est une politique avant-gardiste car porteuse de lien social tout en maintenant la biodiversité...

M. LE PRÉSIDENT : Elles sont toutes avant-gardistes !

Mme BAUME : ...Oui, on peut en discuter mais je vous fais ma petite intervention sur les jardins. Je reprends donc : s'il est une politique avant-gardiste car porteuse de lien social tout en maintenant la biodiversité, portée dès l'ancien mandat et qui fait sens pour les élus Verts que nous sommes, c'est bien la démarche "Jardinons le Grand Lyon" qui fait l'objet de cette délibération.

Je remercie ainsi aujourd'hui vivement élus et techniciens, lesquels ont permis, dès juin 2007, à des collectifs d'habitants, des conseils de quartiers, des régies de quartiers, des associations de riverains et tout simplement des amoureux du jardinage de créer et/ou faire revivre des délaissés urbains ou non sur l'ensemble de notre territoire, ce dont vient de parler mon collègue précédemment.

Grâce à la créativité des habitants, le partenariat avec d'autres collectivités -et je soulignerai, en particulier, avec la ville de Lyon et la région Rhône-Alpes- ainsi qu'avec le concours d'une association fort précieuse qui se nomme le "Pass-jardin" assurant l'appui méthodologique nécessaire, une bonne quarantaine de sites ont vu le jour.

Chaque année, lors de la garden-pride, la fête de la biodiversité, la fête du printemps et autres événements portés par les collectivités, nous sommes tous invités à découvrir les réalisations de ces jardiniers actifs. A noter que cet automne, une soupe des jardins partagés, très probablement à Villeurbanne, réunira tous les amoureux de la nature en ville et je ne doute absolument pas de la présence de notre Président de la communauté urbaine de Lyon ce jour-là.

Au-delà des aspects de lien social, d'insertion professionnelle, d'alimentation, de biodiversité, il me semble que nous avons ici une approche globale au travers de ces jardins, une politique d'éducation populaire menée de façon -avec ou sans jeu de mots- nourrie et vivace. Un accès à une forme d'émancipation est ainsi possible. J'entends par là aussi bien l'indépendance face à des semences et des usages génétiquement modifiés mettant en péril l'humanité que la recherche de l'autonomie personnelle et collective, la découverte et la transmission des potentiels de chacun.

En tant qu'élue du premier arrondissement, vous me voyez bien entendu ravie de constater que le dossier du jardin partagé du clos Saint Benoît, superbe site patrimonial sauvé des projets de parkings suite à une mobilisation citoyenne, avance très correctement.

Je vous remercie et, bien entendu, nous voterons ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'irai jardiner avec vous, madame Baume.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Justet n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes tous des jardiniers !

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2010-1456 - proximité et environnement - Education au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1456. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : La délibération numéro 2010-1456 est la déclinaison annuelle du Plan local d'éducation à l'environnement vers un développement durable qui concrétise l'engagement financier du Grand Lyon auprès de ses partenaires associatifs qui vont ensuite intervenir dans les écoles, en collaboration avec l'Education nationale et l'enseignant, au profit des élèves d'écoles primaires notamment.

Je vous précise simplement quelques chiffres : environ 50 000 enfants chaque année bénéficient de ce dispositif, donc d'une approche écocitoyenne et d'un apprentissage tantôt à la nature, tantôt à l'écocitoyenneté urbaine.

Voilà, j'en dirai plus si les interventions de nos collègues le nécessitent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens donc sur ce rapport portant sur les actions d'éducation au développement durable, dossier très important par son montant (678 200 €) et aussi par son objet. Il s'inscrit dans la logique de l'Agenda 21 et du Plan d'éducation au développement durable que nous avons approuvé. Je peux d'ailleurs témoigner de l'intérêt de ses actions, en particulier pour le public scolaire, et de leur montée en charge ces dernières années qui représente, pour le public scolaire, je crois plus de 80 % du public concerné. Nous apprécions aussi l'adaptation de la durée des conventions avec les associations partenaires d'un à trois ans, en fonction de l'intérêt et de la pertinence dans la durée de ces actions. Donc nulle remise en cause, bien sûr, dans mon intervention.

Cependant, je souhaiterais faire quelques remarques et suggestions pour l'avenir, en particulier pour les actions en direction des écoles. Je pense d'abord qu'il faut renforcer la coopération et la coordination avec les communes, dans la

mesure où ce sont celles-ci qui travaillent concrètement avec l'Education nationale et qu'il faut améliorer la cohérence de l'action publique. Par exemple, la ville de Lyon a inscrit ces actions dans le cadre d'un projet éducatif local du contrat d'objectifs Ville-Etat, aussi bien sur les temps scolaires que périscolaires.

Je propose de pouvoir faire travailler ensemble villes et Grand Lyon sur ces thématiques comme, par exemple, pour le développement d'une action d'accompagnement pédagogique du tri et du compostage des déchets des restaurants scolaires -mais ce n'est qu'un exemple-.

Il serait d'ailleurs utile de pouvoir disposer chaque année d'un bilan de ces actions par public et par commune.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons ensuite le groupe Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles souhaite-t-il compléter ?

M. le Vice-Président CHARLES : Bien évidemment, je suis d'accord et la consigne que j'ai donnée est, lorsque cela est possible, de passer par l'intermédiaire des élus locaux pour ancrer les animations d'éducation à l'environnement dans un projet de territoire. Concernant la ville de Lyon, il faut juste s'assurer que le processus, qui est déjà complexe en termes de partenaires avec l'Education nationale et les arrondissements, ne soit pas un processus de blocage et je vais inviter nos deux services à se rapprocher.

Juste une dernière précision : le bilan existe et il est diffusé chaque année par public et par commune, je suis donc surpris que notre collègue ne l'ait pas eu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Coste n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier (article L 2131-11 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2010-1460 - urbanisme - Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine de Lyon pour la gestion des aides à la pierre 2009-2014 - Bilan de l'année 2009 et convention d'application 2010 pour le parc public - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1460. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit donc de l'avenant annuel de délégation des aides à la pierre que nous devons signer avec le Préfet.

Deux diapositives vont s'afficher pour vous donner quelques chiffres. (**VOIR annexe page 63**).

Quelques observations. D'une part, nous bénéficions de la doctrine dite "des zones tendues", c'est-à-dire moins d'argent dans les zones où il y a une crise du logement plus faible, plus

d'argent dans les zones où la crise est plus forte, nous aurons plus d'argent pour cette année que nous n'en avons eu l'année dernière, soit 3 M€ de plus dans la part de l'Etat. Il y a le cas particulier que nous prenons une délibération partielle concernant l'aide aux parcs privés, l'Etat n'étant pas en mesure aujourd'hui avec l'ANAH de nous donner sa délégation, il procédera par une avance de 30 % et nous ferons de même en ce qui nous concerne.

Ces moyens supplémentaires que nous avons sur la production sont en partie dus aux bons résultats de 2009. Je ne reviens pas sur les chiffres déjà donnés mais, dans la consommation des enveloppes nationales et régionales, il est sûr que l'abondement qui a été fait dans le Rhône est en partie dû aux bons résultats de 2009. J'insiste sur ces bons résultats qui sont liés à un fort consensus de toutes les communes de l'agglomération pour faire un effort dans le domaine du logement social. Je constate que les maires sont tout à fait réceptifs et qu'ils ont tous le souhait et le désir de répondre à la demande de logement, donc aux files d'attente dans chacune de leur commune.

Un partenariat entre tous les partenaires concernés, que ce soit les bailleurs sociaux, la promotion immobilière, les communes, est maintenant rodé à travers les opérations ANRU, le plan de relance, dans un domaine comme le Pass foncier et tout cela crée un effet d'entraînement et des résultats quantitatifs importants. Nous avons réussi un important rééquilibrage territorial entre les différents secteurs de l'agglomération avec 58 % sur Lyon, 37 % sur Villeurbanne et 29 % dans l'ouest lyonnais et l'est est stabilisé.

Concernant la programmation 2010, l'objectif -comme vous le voyez sur le tableau- est à 4 060 logements. Je précise au passage que cela veut dire que, depuis 2008, 12 000 logements sociaux ont été financés en l'espace de trois campagnes, ce qui est considérable. Ces 4 060 logements sociaux sont hors ANRU. Il faudrait ajouter les 600 de reconstitution ANRU pour avoir l'effort de production que nous référons cette année.

Deux remarques sur ce tableau :

- la première c'est qu'il y a une forte augmentation -et cela correspond aux réorientations de l'Etat- de l'effort que nous devons faire sur les PLAI. Vous voyez que nous passons de "A réaliser 2009 : 597 logements" à un objectif 2010 de 1 128 logements. Parmi ceux-là, ceux qui augmentent le plus sont les PLAI familiaux : 708 logements très sociaux sur toute l'agglomération, ce n'est pas impossible, cela fait malgré tout un effort important en pourcentage. Je crois qu'il faut que l'on s'habitue. Vous savez que le débat a lieu sur le logement accessible, ce sont les PLAI. Nous sommes partis de très bas et nous montons en charge petit à petit et il faut que nous puissions obtenir un bon résultat en 2010 car la bataille sur les financements 2011 aura lieu sur les résultats PLAI 2010 ; c'est pourquoi il faut que l'on soit très attentif et je compte sur l'effort de tous pour y arriver ;

- la deuxième observation c'est de dire que nous portons une attention plus grande aux petits logements qu'il faudra faire beaucoup plus nombreux. On a un déficit de T1 et T2 trop important et cela est dû à la sociologie de la demande que l'on observera encore mieux à travers le fichier commun que l'on va mettre en route. D'autre part, il faut faire plus de très grands logements ; quand je dis plus c'est plus que ce que l'on fait. Toutes les communes ont des difficultés et manquent de très grands logements.

Voilà ce que je voulais dire. Sur les financements, vous avez les chiffres que nous allons mettre en regard de l'aide de l'Etat :

23 M€ contre 21 l'année dernière ; et si nous avons une rallonge en fin d'année, nous pourrions espérer aller au-delà de 25 M€, comme cela a été le cas l'année dernière. Je rappelle que nous ajoutons à cela 4 M€ pour le renouvellement urbain. Si nous devons ajouter tout ce que le Grand Lyon consacre maintenant sur la question du logement social, cela représente près de 66 à 70 M€ et, sur l'agglomération, si l'on confondait toutes les aides publiques, c'est plus de 100 M€ qui sont consacrés au logement social.

Le défi pour l'avenir : je crois qu'il faut être constant dans l'effort, constant dans la durée et nous le vérifierons avec les rendez-vous de l'année qui seront prévus, avec la révision des PLH, prévus à l'automne et dont on reparlera ici. Dans chaque commune -et je rencontre chaque conférence des maires pour les révisions des PLH que vous êtes en train de faire-, vous avez maintenant l'obligation d'afficher le nombre de logements sociaux que vous souhaitez ou devez produire dans le cadre des obligations de la loi SRU. Il y a également un rendez-vous à l'occasion des signatures des conventions d'utilité sociale avec la plupart des bailleurs sociaux. Nous révisons également nos contrats de plan avec les bailleurs communautaires et enfin nous avons un rendez-vous avec la conférence sur le climat dans sa déclinaison habitat. Cette année sera donc une année très intéressante. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. C'est pour cela que, quelquefois -et je le dis aux journalistes pour mettre en rapport les articles qu'ils écriront dans l'avenir avec ce que nous faisons aujourd'hui-, quand je lis des articles un peu critiques sur le fait que le Grand Lyon ne s'engagerait pas assez dans le logement social, je peux vous dire qu'il y a beaucoup d'articles nationaux où l'on bavarde sur le logement social, alors que nous, nous agissons, ce qui est un peu différent et je veux bien faire du *benchmarking* avec toutes les agglomérations en France et l'on s'apercevra que l'agglomération lyonnaise n'est pas la plus mal placée.

J'ai une demande d'intervention du groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes là sur un des enjeux majeurs de notre agglomération, un des enjeux majeurs du mandat, celui de la réponse aux besoins considérables en termes de logements sociaux et, dans le même temps, celui du rééquilibrage de l'agglomération pour les différents types de logements.

Le contexte global reste très dur. La part affectée par l'Etat dans les dépenses liées au logement social stagne à un niveau très insuffisant par rapport aux besoins. Sur le Grand Lyon, le retard qui avait été accumulé pendant plusieurs décennies rend les besoins toujours immenses. On se rappelle que, dans les années 1995 à 2000, la production de logements sociaux restait inférieure à 1 500 par an sur l'agglomération, toutes catégories confondues et qu'il a fallu remonter progressivement la pente à partir de 2001 avec beaucoup de difficultés pour réduire le volume des demandes en instance.

Quant au coût du logement, de plus en plus cher, il rend les opérations de plus en plus difficiles à équilibrer. Pourtant, si l'on regarde effectivement les résultats obtenus sur 2009, on peut dire que le Grand Lyon, dans un contexte national difficile, s'en sort plutôt bien par rapport à d'autres agglomérations. Avec une production de logements sociaux en hausse très notable par rapport à 2008, encore plus par rapport aux années antérieures et qui dépasse assez largement les objectifs initiaux, l'année 2009 est effectivement une année record.

On constate tout de même que si l'objectif est largement dépassé pour les PLS qui ne sont pas concernés par la délégation des aides

à la pierre et plus faiblement aussi pour les PLUS, il n'est cependant pas atteint pour les PLAI où la demande reste forte. On peut constater aussi un rééquilibrage géographique plutôt intéressant.

Pour l'avenir, l'ampleur des besoins nous oblige à poursuivre cette montée en charge à un rythme soutenu. Pour 2010, le montant de la programmation est en hausse de plus de 10 % par rapport à la dotation initiale 2009 et l'on constate effectivement une progression particulière sur les PLAI que l'on note très favorablement. Cette hausse fait espérer que la production effective puisse augmenter, en définitive, dans la même proportion. Une nouvelle fois, c'est une nécessité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

M. GIORDANO : Monsieur le Président, chers collègues, en 2009, l'Etat a délégué à la Communauté urbaine de Lyon, pour une durée de six ans renouvelable, la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques, à l'exception des aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le bilan 2009 de la production des logements sociaux démontre que le Grand Lyon et la très grande majorité des communes qui le composent ont mesuré l'importance de l'enjeu que représente la production de logements sociaux au regard d'une demande qui ne cesse d'augmenter et qu'accentue la crise que nous traversons.

Je tiens à remercier particulièrement notre collègue Olivier Brachet pour toutes les actions engagées depuis le début de ce mandat. Il convient de souligner que notre bonne dynamique partenariale avec les bailleurs et opérateurs en 2009 nous a permis de surseoir à la crise et de financer plus de 2 400 logements dits "sociaux". Je précise, pour ceux qui ont suivi tout à l'heure le diaporama, que je ne compte pas les PLS, c'est pour cela que je suis à 2 400.

L'enveloppe prévue en 2010 serait en très légère hausse (2 M€), permettant ainsi de compenser en partie la hausse du coût des matériaux mais surtout d'obtenir un rééquilibrage en faveur des logements dits "très sociaux". Souhaitons que ces 3 160 logements sociaux à construire puissent répondre à l'urgence des demandes. Au-delà, je tiens à saluer l'action engagée sur le long terme puisque, depuis l'arrivée de Gérard Collomb à la présidence du Grand Lyon, ces créations de logements sociaux ont été multipliées au moins par quatre.

Mais si le financement local via les aides à la pierre reste quasiment stable pour notre territoire classé en zone tendue -pour reprendre l'expression d'Olivier Brachet tout à l'heure-, des inquiétudes demeurent quant au devenir du 1 % logement social. On nous assure une prime par-ci mais aussi quelques déprimes par-là -je veux parler du Gouvernement-, laissant planer de nombreuses incertitudes.

De même, je ne vous cache pas ma préoccupation en ce qui concerne la maîtrise du foncier, la réforme portée par la proposition de loi Warsmann risque fort de surenchérir le coût pour les collectivités locales et pourrait nous contraindre à planifier encore davantage. Reste alors à espérer que nos parlementaires autoriseront les collectivités à prélever une partie des plus-values foncières réalisées par les propriétaires comme complément de ressources pour le développement du logement.

Enfin, notre politique foncière pourra, à l'avenir, s'appuyer sur les observatoires du foncier et de l'habitat en cours de gestation

au sein de l'Agence d'urbanisme, laquelle offrira -je l'espère- quelques éclaircies dans notre champ d'horizon.

Afin de poursuivre le grand chantier de la réhabilitation thermique, des conventions d'utilité sociale vont être signées -ou sont en cours de signature- avec les bailleurs, lesquels bénéficient, grâce à la mobilisation active de l'USH, de fonds européens FEDER. Certains d'entre nous diront que nous pouvons faire encore plus, notamment au regard des enjeux liés à la précarité énergétique ; peut-être, surtout lorsque l'on mesure l'envolée du prix des énergies et l'attente de 46 500 demandeurs recensés, dont 82 % sont éligibles au PLAI.

Concernant le parc privé, la météo est plutôt à temps variable, pour ne pas dire instable. Élément positif tout de même -et il faut le noter-, la mise en place du Pass foncier a permis de constater que, sur les 200 premiers dossiers examinés, plus de 20 % des bénéficiaires viennent du parc HLM, libérant ainsi autant de logements sociaux. Ce dispositif mérite donc d'être reconduit. Mais, si les ventes du secteur privé ont atteint un niveau record en 2009, celui-ci est largement lié à l'investissement locatif du dispositif Scellier, lequel représente 55 % des achats à l'échelle métropolitaine. Ce dispositif a eu pour avantage de soutenir le marché de la construction, même si cela ne correspond pas à la demande d'accession sociale.

Concernant la réhabilitation du parc privé ancien, la visibilité est quasiment nulle et nous n'avons que trop peu anticipé les effets du vieillissement de la population et du changement climatique. Le PLH 2006-2009, actuellement en cours de révision, s'est fixé pour objectif de lutter contre l'habitat insalubre, d'intervenir dans les copropriétés fragiles ou dégradées à vocation sociale et de tenter de maîtriser les loyers. Suite aux premières expérimentations et bien que nous soyons tous dans l'attente de la loi Grenelle 2, notre groupe souhaite que soient adossées aux critères sociaux des exigences de performance énergétique dans les futures opérations de réhabilitation du parc ancien, tel que cela se présente sur le quartier Sainte Blandine et à Vénissieux.

Enfin, notre groupe souhaite promouvoir une généralisation des programmes d'intérêts généraux énergie, d'autant que le Grand Lyon devrait être appelé à cosigner avec le Préfet un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique en mai 2010. Ce contrat, je vous le rappelle, permettra de flécher les financements étatiques selon les besoins qui auront été identifiés sur le territoire. L'enjeu, par la suite, consistera essentiellement à mobiliser les acteurs privés. La conférence locale du climat permettra, sous l'impulsion de notre collègue Bruno Charles, d'associer la société civile, des acteurs économiques à ce vaste chantier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Centriste et démocrate, vous avez la parole.

M. VINCENT : A l'occasion de ce rapport devenu maintenant classique, je souhaiterais faire quelques remarques auxquelles vous êtes habitués mais je ne désespère pas de convaincre chacun d'entre vous de leur utilité.

Développer notre offre de logement social sur tout le territoire de la Communauté urbaine doit être un de nos objectifs prioritaires. En effet, cela permet de renforcer la mixité sociale qui est la seule garantie d'une société apaisée, faite de compréhension mutuelle. Il n'est plus question de mettre de côté des populations, d'oublier les plus fragiles de nos concitoyens dans des zones éloignées de toute centralité urbaine. Aujourd'hui, nous construisons une

métropole multipolaire et des logements sociaux sont rénovés, reconstruits ou bâtis aux quatre coins de notre territoire.

Le rapport le montre, la volonté de tous les acteurs est là : organismes sociaux, promoteurs privés, partenaires publics, communes. Or -c'est bien là le problème sur lequel je veux insister-, les communes sont volontaires pour développer le logement social mais, trop souvent, elles se heurtent au prix du foncier. En effet, notre agglomération est dynamique et attractive, l'immobilier s'y porte plutôt bien. C'est évidemment une bonne chose. Mais le revers de la médaille est que les politiques publiques de mixité sociale sont bien plus contraintes. Les disparités sont fortes entre les territoires du Grand Lyon et, pour parvenir à un équilibre est-ouest en matière de logement social, il faudrait peut-être songer à des aides modulées en direction des communes qui sont confrontées à un prix du foncier élevé. Ce serait le rôle de la Communauté urbaine que de rétablir cet équilibre. Nous ne pouvons donc que soutenir l'idée d'une politique active et innovante dans ce domaine.

28 M€ sont déjà dépensés par le Grand Lyon au titre de l'action foncière pour le logement social. C'est une somme considérable mais, au regard de la situation actuelle, il nous semble pertinent d'augmenter le financement apporté par la Communauté urbaine en direction des opérations réalisées sur les communes dont le foncier est le plus coûteux.

Bien sûr, il existe aussi des outils spécifiques que nous utilisons, comme l'accession sociale à la propriété ou le Pass foncier -j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir sur ces sujets ici- mais cela ne règlera pas le problème dont je viens de vous parler.

La commission a mis en avant la forte implication de l'Etat, ce qui est positif. Attendons néanmoins de voir comment va évoluer l'ANAH qui est d'une aide précieuse.

Vous avez à plusieurs reprises manifesté votre volonté d'avancer sur ces sujets. Je ne peux que m'en féliciter, en souhaitant que nous avançons maintenant le plus vite possible.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le Président, chers collègues, en premier lieu, permettez-moi d'apprécier le résultat historique de l'année 2009 en matière de financement de logements sociaux sur le Grand Lyon : 4 604 logements financés par la délégation des aides à la pierre, l'ANRU et la Foncière logement. C'est un résultat dû, d'une part, à la dynamique, à l'engagement du Grand Lyon, des communes et des bailleurs pour saisir les opportunités foncières ; d'autre part, au partenariat avec la promotion privée, en particulier avec le Plan 30 000 ; enfin, aux outils mis en place par la Communauté urbaine, en particulier avec les baux emphytéotiques.

Ces résultats ont pu être obtenus grâce à l'engagement financier du Grand Lyon qui a pu réabonder l'enveloppe initiale de 3,9 M€ et de l'Etat qui a redéployé des crédits de secteurs moins tendus de la Région sur le Grand Lyon, à même hauteur.

Les observations que je vais formuler n'enlèvent rien à l'appréciation positive que je viens de porter. Elles visent simplement à solliciter notre vigilance commune pour que le développement de l'offre de logement social réponde toujours mieux à la demande.

En effet, au-delà du résultat global du bilan des logements financés dans la délégation des aides à la pierre (3 779 logements, soit 118 % de l'objectif), l'examen de la répartition par type de logements montre que 1 361 logements, soit le double de l'objectif, sont financés en PLS (logement social intermédiaire). Par contre, seulement 597 logements sont financés en PLAI (logement très social), ce qui représente les deux tiers de l'objectif initial. Ce résultat s'inscrit dans celui des années précédentes et amplifie le déséquilibre entre une production de PLS abondante et une production de PLAI insuffisante. Je pourrais reprendre mot pour mot mon intervention de l'année passée. Je rappelle simplement que plus de 80 % des 50 000 ménages demandeurs de logement de l'agglomération ont des revenus inférieurs au plafond de ressources du PLAI et que les logements qui sont démolis dans les opérations de renouvellement urbain sont ceux dont les loyers sont les plus bas.

Concernant les perspectives pour 2010, les objectifs quantitatifs sont ambitieux et conformes aux propos que je viens de tenir : 1 118 PLAI, 2 032 PLUS, 900 PLS. Pour autant, les enveloppes financières prévues par l'Etat sont inférieures à celles de 2009 réabondées puisque c'est 23,4 M€ contre 25 M€ en 2009 pour des objectifs supérieurs, en particulier en PLAI qui nécessitent des financements plus importants. Comme en 2009, pour atteindre les objectifs, les enveloppes devront être réabondées par un budget supplémentaire pour le Grand Lyon et par un redéploiement de crédits pour l'Etat qui procédera à des arbitrages à l'échelle de la région. Cette absence de correspondance entre objectifs et moyens s'inscrit dans l'absence d'une politique nationale du logement à la hauteur de la crise du logement, révélée depuis le début des années 2000 par la Fondation Abbé Pierre et le Haut Commissariat pour le logement des personnes défavorisées.

Face aux défis d'une production de logements accessibles financièrement (logement social, accession sociale à la propriété, habitat coopératif), de la réduction de l'empreinte écologique des logements et de la précarité énergétique, de l'adaptation des logements au vieillissement, défi pour la cohésion sociale et l'avenir de la planète, on perçoit bien que le logement ne peut être considéré comme une simple marchandise, que le marché seul ne peut répondre à ces enjeux.

Aussi, relever ces défis, c'est décider de faire du logement une priorité nationale autour d'un service public du logement qui associe l'Etat, les collectivités, les bailleurs publics et privés, les constructeurs, les banques. Le 4 mai 2010, vont avoir lieu à Paris les Etats généraux du logement, à l'initiative du mouvement HLM, qui seront de nouveau l'occasion d'un débat national sur ces questions. Aussi, nous serons très attentifs aux propositions qui seront élaborées à cette occasion.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le Président, lors du bilan de l'année 2008, je vous ai reproché, comme les années précédentes, votre manque de reconnaissance du travail accompli par ce Gouvernement pour développer l'offre de logements sociaux. Enfin, je note que, dans le rapport que vous nous présentez ce soir, vous relevez que, d'une manière générale, l'année 2009 a été une année record pour l'offre de logement social sur l'agglomération. Vous voyez, quand on regarde les chiffres, la pire année du logement social fut 1999 sous le Gouvernement de monsieur Lionel Jospin et l'année record pour l'offre sur l'agglomération sera 2009, sous le Gouvernement de monsieur François Fillon.

Vous relevez également que, géographiquement, la production entre l'est et l'ouest est plutôt équilibrée cette année, avec en proportion une contribution et une réactivité importante pour la réalisation des objectifs. Ce soir, je voudrais aussi vous rappeler qu'en ce qui concerne la commune de Meyzieu, nous avons affiché des résultats et pris des engagements qui nous ont permis d'être notés parmi les bons élèves. Les secteurs de mixité sociale auxquels nous avons également souscrit et qui sont instaurés depuis la modification numéro 6 du PLU vont effectivement nous permettre de favoriser la production de logements sociaux, avec également une plus grande lisibilité et efficacité vis-à-vis des professionnels et acteurs du logement.

En revanche, à l'occasion de ce rapport, je voudrais vous faire part de mes craintes sur le développement global de l'habitat à terme, y compris dans sa composante de l'accession.

Aujourd'hui, nous nous efforçons dans nos communes, et plus particulièrement dans nos centres-villes, d'offrir de nouvelles potentialités, de redensifier à travers la création de nouveaux îlots urbains définis dans des orientations d'aménagement au PLU. Je tiens d'ailleurs à mettre en avant l'excellent travail de nos services et de l'Agence d'urbanisme dans ce domaine.

Mais, pour réussir ce développement et assurer une cohérence urbaine, il y a lieu d'irriguer et de mailler correctement ces îlots. Or, à ce jour, vous vous refusez à inscrire des emplacements réservés de voirie afin d'éviter des mises en demeure d'acquiescer et vous nous demandez d'établir au préalable du développement d'opérations immobilières privées des accords partenariaux avec les opérateurs, en vue de définir une participation pour la réalisation des voies et dessertes des futurs bâtiments.

Outre que cette proposition me paraît plutôt en marge du régime légal des participations, je crains que l'alourdissement de la contribution (TLE, SMS et maintenant réalisation de desserte) écarte complètement le primo-accédant du marché du logement ; et je veux parler de celui qui est à la limite du prêt à taux zéro et des plafonds du logement social. Vous savez pertinemment que tout ce qui est demandé au promoteur est répercuté sur l'acquéreur. La solution, vous le savez, n'est pas la ZAC publique dans des petites opérations, ni en termes de coût ni en termes de délai de réalisation. C'est pourquoi je tiens à nouveau à attirer votre attention sur cette nouvelle pratique des emplacements de voirie qui est un signe de désengagement dans votre compétence voirie et de planification urbaine.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, l'exécutif du Grand Lyon a très vite compris, et ce depuis 2001, l'impérieuse nécessité de soutenir une offre d'habitat significative par le nombre de logements construits mais aussi diversifiée, captant ainsi l'essor démographique suscité par l'attractivité de nos territoires.

D'ici à 2030, ce sont près de 150 000 habitants qui pourront faire le choix de s'installer dans l'agglomération lyonnaise. Le schéma de cohérence territoriale, récemment présenté au débat de notre assemblée, préconise la production annuelle de 7 500 logements neufs, dont au moins 2 000 logements sociaux PLUS et PLAI, livrés par an. Il faut évidemment tenir compte du délai entre le financement acquis et la livraison du logement.

La traduction concrète de cet enjeu essentiel s'illustre très bien à travers la convention de délégation confiée par l'Etat pour la

gestion des aides à la pierre; Notre collègue Olivier Brachet vient d'en dresser le panorama, s'agissant du bilan très favorable que nous pouvons tirer de l'exercice 2009 ainsi que des objectifs chiffrés à atteindre pour l'année 2010. Ce dispositif constitue l'armature principale de l'actuel plan local de l'habitat que nous avons approuvé à l'unanimité en 2007 et celui que nous allons élaborer à nouveau au cours des prochains mois.

Mais tout n'est pas réglé. Nous intervenons dans un contexte difficile et tendu par rapport à la situation du logement face à laquelle les ménages sont confrontés. Or, nous savons tous que seuls les produits PLAI et PLUS correspondent réellement aux besoins de plus de 80 % d'entre eux. Le Grand Lyon redouble d'efforts à plusieurs égards afin de proposer une offre d'habitat accessible, tant recherchée par le plus grand nombre, à un prix modéré.

Cela est rendu possible grâce à la politique foncière active et à la stratégie que nous privilégions, dans la durée, en faveur du logement social dans toute notre agglomération.

Au plan national, malheureusement, les collectivités territoriales sont en proie à un fort sentiment d'inquiétude et placées dans une situation incertaine. Nous manquons de visibilité. Par exemple, au titre du projet annuel de performance, le Gouvernement affiche une intention d'accélérer le rythme de constructions neuves. Toutefois, nous ne pouvons que déplorer la diminution de la dotation budgétaire nationale dédiée au parc locatif social, passant de 550 M€ en 2009 à 480 M€ en 2010, soit une baisse de l'ordre de 13 %.

Par ailleurs, et dans une moindre proportion, les missions incombant à l'ANAH ne dépendent quasiment plus du budget de l'Etat. Les modalités de financement ont été profondément modifiées et la subvention versée est en nette diminution, de 29 %, au détriment de ce qu'il faudrait continuer de faire pour l'amélioration du parc ancien privé de logements et en matière de lutte contre l'habitat insalubre.

Un autre point d'achoppement vise directement la suppression de la taxe professionnelle. Le Gouvernement a décidé de restreindre l'autonomie fiscale des collectivités locales et de les priver d'un certain nombre de ressources indispensables à la mise en œuvre de leur programmation pluriannuelle d'investissement. A l'échelle de notre intercommunalité, cela représente une perte sèche de 90 M€. Un manque à gagner qui aura des répercussions inévitables au moment de l'élaboration du budget 2011 et des années suivantes et sûrement, malheureusement, en termes de potentiel de construction de logements. Et ce n'est pas la dernière déclaration formulée en février par le Secrétaire d'Etat au logement qui va contribuer à nous rassurer. Celui-ci assume totalement le fait qu'il y ait une baisse des aides à la pierre et s'oriente vers une forme de modulation selon les territoires. Les bailleurs sociaux sont donc invités à céder 1 % de leur patrimoine pour combler le différentiel, soit 40 000 logements. Il est difficile d'imaginer que ce seuil sera atteint dans un tel contexte de désengagement financier de la part de l'Etat et d'une réduction drastique des ressources fiscales des collectivités territoriales.

Malgré cette situation défavorable, le Grand Lyon entend poursuivre son action volontariste et parvenir sur ce mandat, à l'identique du précédent, à développer des politiques locales ambitieuses au service d'une agglomération forte, dynamique et solidaire. C'est d'ailleurs dans cet élan plus optimiste que le groupe Socialiste et apparentés approuve pleinement, dans l'intérêt général, l'ensemble des moyens consacrés à la gestion des aides à la pierre concernant la présente convention d'application 2010.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2010-1471 - urbanisme - Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Autorisation de signature des conventions avec les membres du consortium Lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2010-1472 - urbanisme - Convention de partenariat avec la fondation WWF France pour l'application de la démarche Programme mondial Quartier Durable WWF au projet Lyon Confluence - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Augoyard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1471. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

M. AUGOYARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour le dossier numéro 2010-1471 dans le cadre du programme Concerto.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1472. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour le dossier numéro 2010-1472 relatif à la conclusion d'une convention de partenariat avec la fondation WWF France pour l'application de la démarche Programme mondial Quartier Durable WWF au projet Lyon Confluence.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Merci, monsieur le Président. "Il faut cultiver son jardin" comme disait Voltaire ! Surtout, nous notons ce soir que nous gardons le meilleur pour la fin et que nous ne cacherons pas notre plaisir de voter aujourd'hui ce partenariat entre le Grand Lyon, la SPLA Lyon Confluence et l'association certainement la plus réputée au niveau national, WWF France.

Je voudrais d'abord noter que ce n'est pas quelque chose qui arrive comme cela, c'est une continuité. Dans le mandat précédent, le Grand Lyon a été la première collectivité de France et une des premières au niveau européen à calculer son empreinte écologique. Pour nos collègues, rappelons que l'empreinte écologique est une unité de mesure créée par deux scientifiques canadiens, Mathis Carnegie et William Reese, qui a été ensuite popularisée par le WWF et qui permet de calculer notre pression sur la biosphère. C'est cette mesure en particulier qui nous permet de dire que si tout le monde vivait comme un américain, il faudrait cinq planètes pour que notre mode de vie soit durable ou que si tout le monde vivait comme un européen, il faudrait trois planètes pour que notre vie soit durable et que nous devons faire baisser notre pression.

Nous notons aussi, malgré tous les efforts de la collectivité, que cet effort seul ne suffira pas. Aujourd'hui, il y a une coresponsabilité entre les collectivités, les pouvoirs publics et les citoyens et non seulement nous devons avoir une action volontariste mais il nous faut aussi la mobilisation des citoyens. Alors, notons que, dans ce dossier, on ajoute à l'innovation urbaine, à l'innovation

architecturale, à l'innovation sociale puisqu'il s'agit, grâce au WWF, de mettre en place un processus d'accompagnement des citoyens vers des comportements plus durables.

Notons aussi que, certes, c'est sur un périmètre limité dans l'agglomération mais, à l'instar de ce qui se passe au niveau du quartier de Sainte, Blandine, il s'agit bien de penser à la répliquabilité et donc au développement des comportements écocitoyens dans le reste de l'agglomération.

Enfin, notons aussi que, grâce à WWF, nous pouvons nous comparer avec d'autres agglomérations car bien souvent, vous comme moi, si vous vous déplacez, vous verrez que beaucoup de collectivités annoncent des programmes ambitieux et, lorsque vous les étudiez, vous vous apercevez que l'on fait souvent mieux ici à Lyon. Cela aura au moins cet avantage de nous donner un référent commun et indiscutable qui permettra un *benchmarking* et de nous situer dans le concert des villes qui avancent vers un développement soutenable.

Enfin -je conclurai sur ce point-, notons, pour nos collègues, que ce n'est pas seulement un enjeu écologique -cela pourrait paraître cher pour un petit périmètre- mais ce que nous faisons au Confluent -et je ne rappellerai pas le travail qui a été fait sur l'énergie au Confluent, avec la baisse des besoins d'énergie, avec le recours aux énergies renouvelables-, au moment où la précarité énergétique explose, c'est un sujet majeur que l'on doit traiter dans le Plan climat. Ce travail qui sera fait au niveau du territoire du Confluent permettra de garantir et de développer de nouveaux modes de vie urbains accessibles à tous nos concitoyens, des plus pauvres au plus riches.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, après la brillante plaidoirie du Vice-Président Bruno Charles, j'aurai un propos un peu plus nuancé.

Le WWF est un élément moteur dans la prise de conscience des dangers que court notre planète. Nous avons tous en mémoire, et parfois soutenu, les campagnes de la fondation pour la protection de telle ou telle espèce menacée. Aujourd'hui, la prise de conscience de la nécessité d'allier les deux éléments du développement durable, le développement économique et le respect de l'environnement, a largement progressé. Le Grenelle de l'environnement nous l'a montré, même si sa mise en œuvre est difficile. Mais il faut toujours du temps pour changer les mentalités et les comportements humains !

Venons sur la délibération : une fois encore, un texte peu clair, général, est soumis à notre approbation. Qui est défavorable aux objectifs de développement durable succinctement présentés dans la délibération ? Réduire l'empreinte carbone, avoir un quartier où il fait bon vivre, où la mixité est présente, nous le voulons tous et nous l'avons déjà tous dit. Il m'a fallu aller trouver sur Internet une plaquette éditée par WWF France sur le programme qui nous est soumis pour trouver des informations pertinentes. Je tiens cette plaquette à votre disposition et il est regrettable qu'elle n'ait pas été présentée en commission pour pouvoir en discuter un peu plus avant.

Le financement de l'action interroge, d'autant plus lorsque l'on essaie de faire le rapport qualité-prix investissement/retour sur investissement : 120 000 € pour le Grand Lyon, 120 000 € pour la SPLA, en large partie financés par le Grand Lyon, pour

des critères que la volonté politique remplit suffisamment. A un moment où, monsieur le Président, vous pointez les difficultés financières des collectivités locales, peut-être faut-il y réfléchir à deux fois.

Il y a vingt-quatre ans, mes chers collègues, l'opinion mondiale se plaignait, à juste titre, du manque d'information sur les problèmes environnementaux. Mais aujourd'hui on a tendance à aller dans l'extrême opposé : la recherche de la "com" à tout prix. Il faut non pas informer développement durable mais communiquer développement durable. N'entrons pas nous aussi dans ce travers !

N'y a-t-il pas, monsieur le Président, un danger à courir après les labels de toutes sortes qui font parfois doublons ? Le risque d'illisibilité est trop important et la longue litanie des sponsors et labels de la Confluence nous fera bientôt oublier que c'est le Grand Lyon qui porte le projet politique et urbain et en finance une grande partie.

Mais c'est parce que nous voulons croire qu'il peut être tiré quelque chose de positif en termes d'échanges et de partage avec d'autres quartiers semblables que nous voterons cette délibération de principe. Nous resterons attentif quant à sa mise en œuvre et à ce que la labellisation "*one planet living*" apporte quelque chose d'autre qu'une bonne conscience.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe se félicite de la perspective de ce partenariat avec la fondation WWF pour le projet Lyon Confluence dans le cadre du programme mondial Quartier Durable WWF.

Nous formulons cependant quelques observations.

A la lecture de la délibération, l'accompagnement prévu et les plans d'actions durabilité semblent essentiellement axés sur la dimension environnementale et ne prennent pas en compte la dimension sociale. Or, le développement durable conjugue développement économique, social, humain, qualité environnementale, en favorisant la citoyenneté et la participation des habitants. L'exclusivité du critère environnemental pourrait conduire à un quartier réservé aux seules catégories sociales les plus aisées.

Aussi, nous souhaitons que les plans d'actions durabilité intègrent bien toutes ces dimensions pour que ce quartier du Confluent contribue à la construction d'une ville et d'une agglomération équilibrées, accessibles à tous, d'une ville et d'une agglomération durables. Nous souhaitons donc être régulièrement informés de la mise en œuvre de ces plans d'actions et notre groupe sera vigilant dans le suivi de ce partenariat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part au vote ni au débat (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*) :

- M. Coste pour le dossier 2010-1471.

- MM. Collomb, Barret, Darne J., Bernard R., Bouju, Broliquier, Crimier, Deschamps, Giordano, Lévêque pour le dossier 2010-1472, compte tenu de leur qualité de délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de la SPLA Lyon Confluence.

Rapporteur : M. DAVID.

**Question orale du groupe Les Verts
relative à la réalisation de couloirs de bus
prévus pour le mandat 2008-2014**

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant et nous terminons par une question orale du groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, c'est moi qui vais poser la question.

Pour le mandat 2008-2014, vous vous êtes engagé, dans le programme "Aimer Lyon" que nous avons défendu ensemble devant les électeurs et dans le plan de mandat du Grand Lyon, à doubler le kilométrage de couloirs bus afin d'améliorer la vitesse des bus et rendre ainsi plus attractif notre réseau de transports en commun. Il s'agit donc de réaliser 80 kilomètres de couloirs bus pour permettre à un plus grand nombre de Grand Lyonnais de choisir les transports collectifs plutôt que la voiture et de s'inscrire dans les objectifs de réduction de la pollution et du Plan climat.

Deux ans après notre élection, nous constatons que la réalisation de voies réservées aux bus a pris du retard et nous nous inquiétons de la capacité du Sytral à mener à bien cet objectif. Certains projets de sites propres pour les bus sont aujourd'hui différés. Je prends l'exemple de la ligne C3, cours Lafayette à Lyon, qui est reportée au mandat suivant ; rappelons que cette ligne transporte 55 000 voyageurs par jour et que l'amélioration de son fonctionnement est très attendue depuis longtemps.

La concertation sur le projet Atoubus touchant à sa fin, l'échéance de septembre 2011 approche et les budgets correspondants se préparent aujourd'hui. En ce qui concerne le budget du Sytral en 2009, 1,2 M€ ont été réellement investis pour un montant prévu de 3,6 M€ et, en 2010, le montant inscrit au budget primitif du Sytral n'est que de 1,4 M€.

Nous souhaiterions donc savoir quels moyens seront mis en œuvre afin de réaliser ces 80 kilomètres de couloirs bus d'ici 2014, avoir une liste des projets correspondants et une programmation de leur réalisation.

Nous vous remercions par avance de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Rivalta.

M. le Vice-Président RIVALTA : Monsieur le Président, c'est une question qui revient régulièrement de la part de nos collègues élus Verts. L'engagement, on le connaît : réaliser 80 kilomètres dans le mandat. Ces kilomètres sont en cours de réalisation bien évidemment et les engagements seront respectés.

Je voudrais dire aussi que, lorsqu'on est en train de faire des prolongements de tramway et de métro, les lignes C1 et C2, de sont des kilomètres de couloirs ou de voiries en site propre de transports en commun que nous réalisons. Le projet C1 et C2 ne sera pas fait que pour le trolleybus mais d'autres lignes de bus s'engageront sur ces espaces-là qui leur seront réservés.

Par ailleurs, aujourd'hui, 8 kilomètres viennent d'être mis en service, 4 kilomètres sont en cours de réalisation et 34 kilomètres sont en cours d'étude. Sauf que -vous le savez, ma chère collègue- les choses ne sont pas aussi simples que cela et que, lorsque l'on parle de la ligne C3 cours Lafayette, il faut parler de la ligne C3 cours Tolstoï, rue Léon Blum et il faut prendre les décisions qui vont avec ; c'est ce que j'ai répondu à votre collègue au comité syndical du Sytral. Si vous le souhaitez, je peux vous montrer que les choses ne sont pas simples parce que cela revient à supprimer l'ensemble du stationnement sur le cours Tolstoï et la rue Léon Blum et à ne laisser plus qu'une seule voie de circulation sur ces axes-là. Car travailler sur la ligne C3 cours Lafayette sans que l'on puisse travailler sur la voirie qui continue et qui est un objectif final de Saint Paul jusqu'à la Grappinière à Vaulx en Velin, n'en faire qu'un petit bout sur ce secteur ne règle pas les difficultés que nous avons par rapport à la circulation, à la fréquence, au train de trolley ou de bus que cela peut représenter. Je vous confirme que les choses sont en route, que les financements se feront.

Vous parlez d'Atobus mais ce n'est pas tout à fait la même chose que les voiries de bus en site propre puisque Atobus est une réorganisation du réseau de surface alors que les transports en commun en site propre se font avec les petits aménagements de voirie ou les aménagements particuliers -dont vous savez que, chaque année, une part budgétaire est donnée au niveau du Comité syndical pour réaliser ces équipements-, sachant que la voirie c'est une chose mais les avancées et les restructurations de trottoirs en sont une autre pour rendre les arrêts plus confortables et faire en sorte que le bus puisse s'arrêter au niveau du trottoir et utiliser pleinement tous les engins que nous avons, à plancher bas intégral notamment. Donc tout cela fait partie d'un grand plan qui est en cours de route et qui fonctionnera.

Un des grands projets que nous avons c'est la ligne de l'ouest de l'agglomération qui fera Vaugneray, Francheville, Craponne, etc. et qui se fera le plus possible en site propre. Mais la reconquête de la voirie n'est pas aussi évidente que cela et on ne peut pas demander ou fixer un objectif sur le cours Lafayette sans fixer des objectifs sur le cours Tolstoï et sur la rue Léon Blum, de façon à ce que le trajet et la distance soient continus et sans obstacle. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT : Evidemment, comme l'a dit Bernard Rivalta, on est en train d'entrer dans le vif du sujet : 8 kilomètres réalisés et 4 kilomètres en cours de réalisation, 34 kilomètres à l'étude et 32 kilomètres à mettre à l'étude.

Vous savez, quelquefois, il y a des impondérables. Vous parliez de notre programme. Dans mon programme, j'avais mis le Grand Stade au Grand Montout et pour le faire, par exemple, je

pensais réaliser deux à trois kilomètres entre Eurexpo et la ligne Lea. Aujourd'hui, c'est plus dur réaliser puisque tout à l'heure j'entendais dire sur les crédits d'études : "Mais non, on ne va pas engager autant de crédits sans savoir si vraiment, etc.". Donc vous voyez que l'on a quelquefois des obstacles imprévus dans la réalisation de ce que l'on veut faire. La politique n'est pas une science exacte, c'est tout de même prendre aussi les aléas comme ils viennent.

Sur d'autres projets -par exemple, on va discuter de la liaison de l'ouest lyonnais dans quelque temps-, on verra que l'on peut effectivement avoir des difficultés. Sur le cours Lafayette, pourquoi je ne le fais pas ? Je vais répondre aussi à madame Dagorne. Pourquoi, par exemple, on ne fait pas le cours Lafayette et Garibaldi ? Les deux sont liés. Pourquoi on ne fait pas toute la rue Garibaldi ? Tout simplement parce que, quand on va effectivement réaliser les travaux, il faudra tout de même mettre les voitures quelque part et donc, si vous ne prenez pas bout par bout, vous allez tout de même au-devant d'ennuis redoutables.

Certains de vos collègues à la ville de Lyon me disent : "Regardez, monsieur le Maire de Lyon, ce qui se passe du côté de Mermoz et des Etats-Unis, on détruit l'autopont Mermoz et on a des problèmes parce que ça circule mal pendant les travaux, etc., il faudrait qu'on circule bien !". Alors moi, je suis assez volontariste dans mes prises de décisions mais tout de même pas totalement suicidaire. Donc lorsque, par exemple, on ferme le tunnel de la Croix-Rousse, que l'on fait Garibaldi, que l'on va faire un parking en souterrain sur les quais de Saône, c'est-à-dire on dévie la circulation, je ne vais pas aussi faire en même temps le cours Lafayette parce que si je fais les quatre chantiers dans le même temps, je peux vous dire que c'est la révolution urbaine ! Et comme ils ne connaissent pas votre adresse, chère collègue, ils viendront me voir moi ! Donc je préfère prendre un petit peu de temps et réaliser tout cela dans le temps.

Vous savez, je ne sais pas vous mais je connais un certain nombre de pensées qui se développent en ce moment, auxquelles on participe un petit peu, sur le fait que l'on est en train de changer de civilisation. Mais les changements de civilisations, moi qui ai fait un peu de lettres classiques, de grec ancien, je peux dire que cela ne se fait pas en quinze jours et donc, quand on étudiera le changement de civilisation du XXI^e siècle, on dira que l'on a pris peut-être dix ans pour la rue Garibaldi, on ne trouvera pas que c'est trop long et que, pour le cours Lafayette, il fallut attendre un mandat pour pouvoir mettre un transport en site propre.

Voilà. Merci beaucoup, chers collègues, et bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 51).

Annexe

Diapositives projetées lors de l'intervention
de monsieur le vice-président Brachet sur le dossier n° 2010-1460 (1/3)

GRAND LYON
communauté urbaine

**Financement du logement 2010
Parc public et parc privé**

**Conseil de communauté
26 avril 2010**



Diapositives projetées lors de l'intervention
de monsieur le vice-président Brachet sur le dossier n° 2010-1460 (2/3)

GRAND LYON
communauté urbaine

La Convention 2010 parc public

- ❑ Les objectifs de l'Etat pour le parc public 2010
 - Dans le cadre du redéploiement des aides sur les zones les plus tendues

	Réalisés 2009	Objectif 2010	Progression
Plai	597	1128	+ 89 %
<i>Dont familiaux</i>	320	708	+121 %
<i>Dont foyers</i>	277	420	+ 52 %
PLUS	1821	2032	+ 12 %
PLS* (hors Foncière)	1361	900	- 34 %
Total	3779	4060	+ 7 %

- Des objectifs très ambitieux en volume : 4060 logements sociaux
- Une part de logements Plai très en dessus de notre production 2009

Diapositives projetées lors de l'intervention
de monsieur le vice-président Brachet sur le dossier n° 2010-1460 (3/3)

Financement du logement 2010

Parc public

- Etat : enveloppe de droit à engagement : 23 385 136 € (dont 0.6 pour ingénierie)
- Communauté Urbaine : 23 385 136 € (subvention à parité)
- Financement des opérations ANRU pour la reconstitution de l'offre démolie : 4 000 000 €

Parc privé

- En attente des objectifs de l'Etat, programmation 2010 de l'aide au logement privé conventionné par l'ANAH, à hauteur de 30 % de l'engagement 2009 soit 4 000 000 d'euros pour l'ANAH et 480 000 € pour le Grand Lyon.